



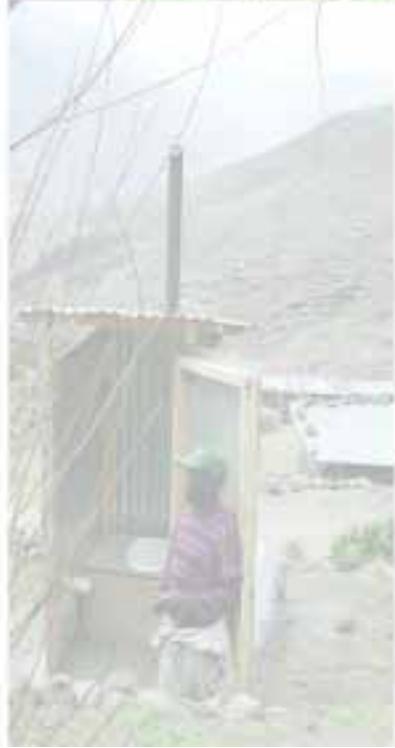
Guide pratique pour les projets multisectoriels d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural

Conçu par:
les groupes thématiques
Approvisionnement en eau potable
et assainissement en milieu rural
et
Fonds sociaux



THE WORLD BANK







Guide pratique pour les projets multisectoriels d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural

Conçu par :
les groupes thématiques
Approvisionnement en eau potable et
assainissement en milieu rural
et
Fonds sociaux





A V A N T - P R O P O S

3

Les projets multisectoriels, et parmi eux, les fonds sociaux, sont de plus en plus souvent utilisés comme des mécanismes permettant d'acheminer des ressources financières vers les communautés, afin que celles-ci puissent entreprendre leurs propres activités de développement. De manière générale, cette nouvelle formule offre des moyens plus efficaces de réaliser des investissements à la base, et peut accroître le niveau d'autonomie des communautés dans la mesure où celles-ci définissent elles-mêmes leurs priorités et dirigent elles-mêmes l'exécution des sous-projets, y compris la passation de marchés, l'adjudication des contrats et l'administration de fonds. Par contre, on constate aussi que très souvent, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural (AEPA) rencontre de sérieux problèmes de durabilité à long terme. Lorsqu'on sait que deux-tiers environ des financements de la Banque mondiale en direction du secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en milieu rural se font dans le cadre de programmes d'investissements multisectoriels, on mesure la nécessité d'avoir, pour ces programmes, des composantes AEPA qui soient judicieusement conçues.

Le présent document cherche donc à contribuer à améliorer la qualité et la durabilité des investissements en AEPA effectués au niveau des communautés via des projets multisectoriels, en mettant à la disposition des équipes de projet un assortiment de conseils, de directives et d'outils pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des composantes AEPA dans ce type de projets. Le lectorat visé comprend le personnel de la Banque, les agents des gouvernements, les consultants, ainsi que d'autres acteurs impliqués dans l'élaboration et l'exécution de programmes de développement gérés par les communautés.

Sous l'égide des groupes thématiques sur l'AEPA et sur les fonds sociaux, ce projet a été coordonné par Jennifer J. Sara (expert principal en infrastructure), Parameswaran Iyer (Programme eau et assainissement), et David S. Warren (expert principal en protection sociale). Les questions de fond ont été traitées par les consultants Robert Fishbein et Mariana Felicio, et Hywon Cha Kim et Zoe Elena Trohanis se sont consacrées aux aspects techniques. L'équipe comprenait également François Munger et Christophe Prevost, mais elle a aussi bénéficié des excellents commentaires d'Alexander Bakalian, Samantha de Silva, Talib Esmail, Caroline van den Berg, Andrea Vermehren, Meike van Ginneken, Peter Roberts, et Cristina Malmberg Calvo.

Ce travail a été financé par le Partenariat pour l'Eau entre la Banque mondiale et les Pays-Bas, un dispositif qui soutient les opérations de la Banque destinées à fournir de meilleurs services d'eau et d'assainissement aux pauvres (pour obtenir des renseignements sur le Partenariat, consulter <http://www.worldbank.org/watsan/bnwp>).

Jamal Saghir
Directeur, Eau et énergie

Robert Holzmann
Directeur, Protection sociale

T A B L E D E S M A T I È R E S

INTRODUCTION

1. PRINCIPES DE L'AEPA 9

- 1.1 Caractéristiques des investissements en AEPA
- 1.2 Définitions : Approche de Réponse à la Demande, Volonté à payer
- 1.3 Le cadre politique et institutionnel
- 1.4 Principes essentiels

2. L'ÉVALUATION SECTORIELLE RAPIDE 17

- 2.1 Rôles et responsabilités
- 2.2 Choix des technologies
- 2.3 Financement et recouvrement des coûts
- 2.4 Aspects juridiques
- 2.5 Programmes en cours
- 2.6 Formulation de la stratégie
 - 2.6.1 Réformes sectorielles
- 2.7 Résultats attendus

3. L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LE CYCLE DU PROJET 25

- 3.1 Promotion
- 3.2 Formulation des requêtes
- 3.3 Pré-sélection
- 3.4 Formulation des propositions
- 3.5 Identification
- 3.6 Mise en œuvre avec le soutien de la communauté
- 3.7 Exploitation et entretien
- 3.8 Suivi et évaluation

Annexe I : Modèle de termes de référence pour la composante AEPA du Bilan sur le pays (« Country Assessment »)

Annexe II : Liste de contrôle pour l'Évaluation sectorielle rapide

Annexe III : Modèle de termes de références pour la mise au point d'une intervention en AEPA

Annexe IV : Liste de contrôle pour la mise au point de la composante AEPA

Annexe V : Liste des documents requis pendant la préparation du projet

Annexe VI : Sommaire-type du manuel de procédures du projet

Annexe VII : Indicateurs de réalisation basée sur les services d'AEPA

Annexe VIII : Repères pour l'établissement des termes de référence des missions de supervision du projet

Annexe IX : Documentation en ligne, et autres

Annexe X : Liens utiles

TABLEAUX & SCHÉMAS

Tableau 1. Principes de base pour la conception de services communautaires d'eau et d'assainissement 14

Tableau 2. Récapitulatif : Évaluation sectorielle rapide – Documents disponibles 18

Tableau 3. Récapitulatif : L'AEPA dans le cycle des projets – Documents disponibles 27

Schéma 1. Déterminer le rôle de l'AEPA dans les projets multisectoriels : algorithme de décision 23

Schéma 2. Interactions entre le projet et la communauté dans le cycle du projet 26

COMMENT UTILISER LE GUIDE PRATIQUE POUR LES PROJETS MULTISECTORIELS D'AEPA

« Si près de 50 ans passés à installer des systèmes hydrauliques villageois nous ont appris une chose, c'est que lorsqu'il n'y a pas, de la part de la communauté, de participation aux processus de planification et de décision, ni d'engagement par rapport au bon fonctionnement et à l'entretien du système, la vie de celui-ci est de courte durée. »

Arthur Okun

On a de plus en plus souvent recours aux projets multisectoriels, et parmi eux, aux fonds sociaux et aux projets de « développement géré par la communauté » (Community-Driven Development, ou CDD), comme mécanismes permettant d'acheminer des ressources vers les communautés pour leur permettre de réaliser des actions d'auto-développement. Cette nouvelle formule offre généralement des moyens plus efficaces de réaliser des investissements à la base, et permet aussi d'accroître le niveau d'autonomie des communautés, dans la mesure où celles-ci définissent elles-mêmes leurs priorités et dirigent elles-mêmes l'exécution des sous-projets.

L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural (AEPA) sont souvent l'une des grandes priorités de développement pour les communautés, et l'on peut trouver des cas exemplaires où ces dernières prennent une part active à la planification et à l'exécution des sous-projets d'AEPA. Mais le problème principale demeure de savoir comment assurer la qualité et la pérennité des services d'eau et d'assainissement.

Des dizaines d'années d'expérience ont laissé un corpus de savoirs qui peut être utile et instructif pour ceux qui ont à traiter ces questions. Le présent guide a été conçu pour aider les chefs d'équipe de projets multisectoriels à exploiter ces connaissances. Le contenu du guide est réparti en quatre grandes sections :

1. Principes de l'AEPA. Cette section traite des thèmes spécifiques au secteur, et dégage les postulats qui sous-tendent les pratiques recommandables en AEPA.

2. Évaluation sectorielle rapide. Comment intégrer des composantes AEPA dans un projet multisectoriel ? La première étape consiste à mener une évaluation sectorielle. On obtient ainsi une vue d'ensemble des contraintes principales, mais aussi des possibilités qui déterminent la mise en place de services d'AEPA dans le pays, permettant de fournir les bases à l'élaboration d'une stratégie d'intégration de l'AEPA dans le projet multisectoriel.

3. L'AEPA dans le cycle du projet. Cette section propose un cadre méthodique pour la mise en œuvre de chacune des étapes du cycle du sous-projet dans laquelle interviennent des investissements en AEPA.

4. Matériel d'appui. On trouvera ici des termes de référence (TdR), des listes de contrôle, et d'autres outils pour l'évaluation sectorielle rapide et l'intégration de l'AEPA dans le cycle du projet, ainsi que des renvois bibliographiques à des documents électroniques, ou à des liens Internet et d'autres adresses utiles.

La succession de démarches à suivre pour incorporer une composante AEPA dans un projet multisectoriel est présentée à la page suivante.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE ?

1^{ÈRE} DÉMARCHE

Quoi : Faire le point sur la situation du pays et définir une stratégie d'AEPA pour le projet.

Mener une évaluation sectorielle rapide de la politique et du cadre institutionnel, passer en revue les objectifs prévus par le projet, et décider de la meilleure façon de procéder pour intégrer l'AEPA au projet.

Qui : Un ou des consultants de compétence internationale, expert en AEPA, ou un spécialiste de la Banque. L'idéal serait d'avoir une équipe composée de consultants disposant de compétences technique, sociale et financière.

Résultat : Un bilan sur la situation du secteur dans le pays, le choix d'une stratégie pour l'AEPA pour le projet, et une contribution au Document de concept du projet (« Project Concept Document »), ainsi qu'au cadre logique (ou « logframe », un outil de conception et de planification des projets).

2^{ÈME} DÉMARCHE

Quoi : Élaborer les interventions AEPA pour le projet, établir les règles du projet, et concevoir un manuel de procédures. Mettre au point une stratégie d'exécution, définir les activités du projet, et énoncer les règles qui gouverneront le financement des sous-projets d'AEPA.

Qui : Le bureau national du projet, en coordination avec les agences sectorielles, avec ou sans l'assistance d'un ou de plusieurs consultants locaux ayant une expertise en AEPA tant pour les aspects techniques que pour les aspects socio-économiques.

Résultat : Définition de la composante AEPA, et version finale du manuel de procédures.

3^{ÈME} DÉMARCHE

Quoi : Revoir la composante AEPA au cours de l'évaluation du projet. Ré-examiner, et se mettre d'accord avec le Gouvernement sur : la stratégie d'exécution, la configuration de la composante, et le manuel de procédures ; rédiger la version finale des aspects d'AEPA dans le cadre logique du Document d'évaluation du projet (ou PAD, « Project Appraisal Document ») et, le cas échéant, dans les analyses thématiques du PAD (« Project Appraisal Analyses »).

Qui : Un consultant de compétence internationale, expert en AEPA, ou un spécialiste de la Banque, en tant que membres de l'équipe d'évaluation.

Résultat : Document d'évaluation du projet (PAD).

4^{ÈME} DÉMARCHE

Quoi : Mettre le projet à exécution, assurer le suivi, et établir des comptes rendus réguliers. Superviser les évaluations effectuées par la communauté ; évaluer les réalisations des sous-projets achevés, et prendre les mesures correctives nécessaires.

Qui : Le bureau national du projet et les communautés, avec ou sans l'assistance d'un consultant local.

Résultat : Rapports d'état d'avancement, rapports d'évaluation.

5^{ÈME} DÉMARCHE

Quoi : Apporter un appui à l'exécution, et mener des évaluations. Organiser des missions de supervision et évaluer les résultats.

Qui : Un consultant de compétence internationale, expert en AEPA, ou un spécialiste de la Banque, en tant que membres de l'équipe de la Banque d'appui à l'exécution.

Résultat : Aide-mémoire, rapports d'évaluation.

1. PRINCIPES DE L'AEPA

1.1 Caractéristiques des investissements en AEPA

Qu'est-ce que l'AEPA ? L'AEPA consiste à *pourvoir les communautés en eau potable d'usage domestique* (notamment pour la boisson, l'alimentation, la cuisine, le bain et l'hygiène), et nécessite *un approvisionnement continu en eau de très bonne qualité*. Dans les pays en développement, les familles, et surtout les femmes, consacrent un temps considérable à essayer de se procurer suffisamment d'eau pour ces usages. Les systèmes d'eau potable remplacent en général des sources d'eau traditionnelles telles que les rivières et les puits ouverts, souvent contaminés et éloignés des habitations. Une *gamme de technologies* permet un meilleur accès à l'eau, depuis les puits protégés équipés de pompes manuelles, jusqu'aux dispositifs plus complexes à écoulement gravitaire ou aux réseaux publics d'approvisionnement raccordés à des bornes-fontaines ou aux domiciles. Les solutions techniques sont étroitement *tributaires du site*, et dépendront d'une série de particularités, dont : la demande émanant de la communauté, l'accessibilité économique et la volonté à payer, la taille de la communauté et la densité des ménages, les ressources en eau et la disponibilité en électricité, et les caractéristiques topographiques.

Les bénéfices en termes de santé liés à l'amélioration des services d'eau et d'assainissement résultent essentiellement de l'utilisation effective et durable de l'eau potable, comme moyen d'hygiène et de l'élimination des risques liés aux excréta humains. Pour atteindre de tels objectifs, on doit généralement avoir recours à des campagnes intensives de sensibilisation des communautés, qui s'inspirent des pratiques et des croyances de la populations. Les solutions techniques liées à l'assainissement varieront surtout en fonction des préférences des ménages, et tiendront compte de nombreux facteurs, tels que la place des femmes et des hommes dans la société et d'autres aspects culturels, les matériaux de construction traditionnels, les coûts, la disponibilité d'une alimentation en eau, les enjeux environnementaux, et l'existence d'un cadre de politique générale et de réglementations approprié.

Gestion et paiement des services d'AEPA. L'expérience acquise dans ce domaine enseigne que les meilleures modalités de gestion des services d'AEPA sont celles qui responsabilisent la communauté. À condition toutefois que celle-ci soit organisée, et ce, de manière représentative ; qu'elle soit tenue de rendre compte de sa gestion ; qu'elle ait la capacité d'exécuter les tâches qui lui échoient ; mais aussi, que des mécanismes convenables de tarification et de recouvrement des coûts soient en place pour couvrir les dépenses que représente la fourniture des services. Il est essentiel, par ailleurs, que les communautés décident des questions de coûts en connaissance de cause. L'estimation des tarifs doit aussi tenir compte des coûts de l'entretien. Les années de pratique ont également démontré que les comités de gestion formés par la communauté doivent pouvoir bénéficier *en continu* d'une assistance technique, laquelle peut provenir des autorités locales, d'une agence sectorielle de l'État, ou du secteur privé.

Le cadre institutionnel dans lequel le projet multisectoriel va être implanté, de même que l'ensemble des règlements et procédures qui seront adoptées au cours de son exécution, sont deux facteurs déterminants du succès et de la viabilité à long-terme des sous-projets communautaires d'AEPA. Il est important que le rôle et les responsabilités des parties intéressées (soit avant tout *les communautés, le secteur privé, et l'État*) soient clairement délimités, et s'inscrivent dans un cadre juridique satisfaisant en matière de droits de propriété et de gestion. Ainsi, l'existence d'une association d'usagers de l'eau par exemple, qui soit autonome et élue par la communauté, et qui gère les services, établit le barème des tarifs, et administre les fonds, est nécessaire mais non suffisante.

Le renforcement des capacités et la formation au niveau local sont d'autres éléments indispensables au succès du projet. Il ressort, à la lumière de l'expérience, que pour assurer l'exploitation et l'entretien continus des installations, les communautés doivent : avoir reçu une formation avant, pendant, et après la construction de l'infrastructure ; pouvoir opérer des choix à partir de toutes les options disponibles ; et avoir l'occasion de développer leurs compétences.

Deux des caractéristiques fondamentales de l'AEPA peuvent être résumées comme suit :

Première grande caractéristique du secteur : l'AEPA suppose la fourniture continue d'un service ; ce service doit être géré, et il engendre des coûts. Ce principe de base doit être accepté si l'on doit améliorer les résultats des sous-projets d'AEPA. Il faut pour assurer un niveau de service fiable que celui-ci soit abordable par la communauté, et que celle-ci soit prête à le payer.

Seconde grande caractéristique du secteur : On tend de plus en plus à considérer l'eau comme un bien tant économique que social. Ceci est manifeste dans la *volonté à payer* pour le coût du service, par les usagers. De par le monde, les praticiens de l'AEPA s'entendent pour juger que cette notion – englobée dans l'*Approche de Réponse à la Demande* (ou DRA, « demand-responsive approach ») – est vitale au succès des projets d'approvisionnement en eau, parce qu'elle fournit d'une part la base d'un dispositif d'exploitation et d'entretien durables des installations, et d'autre part, un cadre à partir duquel les communautés peuvent prendre des décisions éclairées quant au niveau de services qu'elles souhaitent obtenir et qu'elles peuvent financer.

Il convient aussi de mentionner des caractéristiques corollaires :

- » **Les composantes d'AEPA ont des conséquences directes et immédiates sur le bien-être des personnes.** La défektivité ou le mauvais fonctionnement des systèmes d'AEPA ont des effets directs sur le bien-être des bénéficiaires – qui sont privés d'eau pour les besoins quotidiens essentiels. Le coût social d'une mauvaise organisation de l'exploitation et de l'entretien est donc fort élevé.
- » **Les composantes d'AEPA sont généralement transversales.** Les bénéfices potentiels, et, à terme, les objectifs de réduction de la pauvreté qui justifient les investissements en eau potable, ne peuvent se concrétiser pleinement sans l'intervention d'efforts complémentaires en matière d'hygiène et d'assainissement, de protection de l'environnement, et de consommation durable d'eau potable.
- » **Les investissements en AEPA comportent de multiples options, tant en termes de configuration technique qu'en termes de niveau de service.** Les communautés doivent connaître et décider entre les options possibles, car de leur choix dépendront la taille de l'investissement et les coûts d'exploitations/entretien à venir.
- » **Pour assurer une fourniture de service qui dure, il faut adhérer à des standards de qualité.** Seul un travail de qualité peut produire des investissements durables à long terme. La construction et l'équipement des installations doivent donc être exécutées, dès le départ, par des professionnels qualifiés et expérimentés.
- » **L'AEPA recouvre aussi bien les aspects techniques que socio-économiques.** Les projets efficaces et durables d'AEPA prennent en compte non seulement l'investissement en infrastructure (puits, canalisations, pompes et latrines), mais aussi les aspects liés à la gestion des services, et à la promotion des bonnes pratiques d'hygiène.
- » **Les volets d'hygiène et d'assainissement doivent être traités comme des activités distinctes au sein du secteur de l'AEPA.** Contrairement à ce qui a trait à l'alimentation en eau, les systèmes d'assainissement rural – y compris les installations de latrines et de drainage – ne se prêtent généralement pas à une logique de « services contre paiement ». Ils ont en revanche une importante *dimension non matérielle*, axée sur *la prise de conscience et le changement de comportements* jusqu'au niveau des ménages, reconnaissent aux femmes un rôle prépondérant, et entraînent la nécessité d'établir des liens avec des projets d'éducation et de santé.

1.2 Définitions : Approche de Réponse à la Demande et volonté à payer

Les principes de l'Approche de Réponse à la Demande et de la Volonté à Payer, qui sont liées, ont une place fondamentale dans la théorie de l'AEPA.

L'idée d'une **stratégie basée sur l'Approche de Réponse à la Demande (Demand Responsive Approach)** fait correspondre quatre grands principes : a) l'eau devrait être gérée de plus en plus comme un bien autant économique que social ; b) la responsabilité de sa gestion devrait revenir au niveau le plus proche possible de la base ; c) une vision intégrée de l'utilisation globale des ressources en eau est la plus indiquée ; et d) les femmes devraient jouer un rôle primordial dans la gestion de l'eau.

L'Approche de Réponse à la Demande a quatre particularités importantes :

a) **Les membres de la communauté, dûment informés, prennent les décisions suivantes :**

- » convient-il de participer au projet ?
- » quelles options de technologies et de services retenir, selon que l'on consent à payer pour obtenir différents niveaux de services (les niveaux les plus élevés étant les plus onéreux) ?
- » quand et selon quelles modalités les services sont-ils fournis ?
- » comment les fonds sont-ils gérés et comptabilisés ?
- » comment devront s'effectuer l'exploitation et l'entretien des installations ?

b) Le **Gouvernement joue un rôle de facilitation**, fixe la politique et des stratégies nationales claires, encourage la consultation entre les partenaires, et facilite le renforcement des capacités et l'acquisition de nouveaux savoirs.

c) **Il convient de créer un environnement propice** à la participation d'un large éventail de fournisseurs de biens, de services, et d'assistance technique aux communautés, y compris le secteur privé et les ONG.

d) **L'information circule convenablement** jusqu'à la communauté, des procédures doivent être adoptées qui permettront de faciliter la prise de décision concernant des actions collectives au sein de la communauté, ainsi qu'entre la communauté et les autres intervenants.

Si l'on comprend que l'eau est un bien économique, il est vrai aussi que les pauvres ne diffèrent guère des autres du point de vue de la **volonté à payer** pour des services d'alimentation en eau et d'assainissement adéquats. Dans la plupart des pays, les habitants paient déjà l'eau et les services d'assainissement, que ce soit sous la forme de temps, de travail, ou d'argent. La pratique a également montré que les ménages, si on le leur demande, consentent généralement à payer davantage que le taux en vigueur, pour l'eau et l'assainissement.

Pour quantifier la volonté à payer au niveau des sous-projets, on a actuellement recours à plusieurs méthodes :

- » déterminer ce que paient les ménages dans des contextes comparables ayant cours actuellement (enquêtes sur les préférences révélées)
- » mener des enquêtes sur les ménages, en procédant par exemple à des évaluations quantitatives
- » mener des discussions avec des groupes-cibles sur diverses options de services et de paiement.

Au stade de l'évaluation de ces alternatives, le projet multisectoriel doit viser essentiellement à faciliter la prise de décisions informées quant aux choix d'investissements, et à permettre de fixer une base raisonnable pour l'établissement d'un barème de tarifs qui autorise un fonctionnement durable. Dans ce contexte, la question-clé est la suivante : *Le taux fixé couvre-t-il les coûts réels de la fourniture du service AEPA au niveau souhaité, et les consommateurs sont-ils prêts à payer ce montant ?*

1.3 La politique et le cadre institutionnel

La fiabilité et la viabilité des services communautaires d'AEPA reposent sur un ensemble de réseaux d'ordre technique, financier ou d'appui à la gestion, lesquels opèrent au sein d'un contexte de politiques et de lois donnés.

Un chargé de projet qui aura perçu la nature, les atouts et les lacunes de cet environnement, sera mieux à même de concevoir les interventions d'AEPA les plus susceptibles de maintenir un service satisfaisant d'AEPA dans la durée.

En AEPA, les règles de l'art ont généralement privilégié la décentralisation de la propriété, de la gestion des équipements, et de la fourniture de services. Cette orientation recoupe fort bien la tendance vers la décentralisation et le développement impulsé par la communauté. Les paragraphes qui suivent présentent sommairement la répartition globale des rôles entre les divers niveaux de partenaires :

Les instances nationales (soit essentiellement les ministères, ou les agences para-étatiques) endossent de plus en plus les fonctions de *conseillers*, de *facilitateurs* et de *formateurs* auprès des administrations et communautés locales, qui organisent elles-mêmes la passation de marchés d'équipements et de services d'AEPA. Dans ce rôle remanié, les organismes nationaux définissent et garantissent également les normes de qualité, les critères des passations de marchés, et les programmes de formation pour les prestataires de services et les fournisseurs d'équipements d'AEPA.

Les pouvoirs locaux (soit essentiellement les unités administratives provinciales, régionales, ou d'autres structures similaires) fournissent normalement un *appui aux communautés* (villages ou quartiers) pour la planification, l'acquisition d'équipements et de services, et la formation. Dans certains cas, les administrations locales peuvent s'occuper elles-mêmes de la passation de marchés d'équipements et de services pour le compte de plusieurs communautés.

Les communautés (soit essentiellement les villages, petites villes ou quartiers) doivent être les *propriétaires* des équipements d'AEPA, à qui revient la charge d'assurer la fourniture des services, ainsi que les activités d'exploitation et d'entretien. Sont inclus dans cette responsabilité la passation de marchés d'équipements et de services, mais aussi l'établissement et la collecte des redevances des usagers, lesquelles doivent permettre d'assurer une autonomie financière continue pour la fourniture, l'exploitation et l'entretien des services.

Le secteur privé (dont les fournisseurs d'équipement et de pièces détachées, les agents d'exploitation et d'entretien, et les ONG) est chargé par les communautés de la sous-traitance d'une palette de *services auxiliaires*, liés en particulier à la fourniture d'équipement et de pièces détachées, à l'exploitation/entretien, à l'appui administratif, et à la formation. Ces activités sont régies par des procédures de passation de marchés transparentes et justifiables, et sont assujetties aux normes et réglementations publiques.

1.4 Principes de base

Treize règles pour la formulation d'activités d'AEPA, applicables aux stades de l'évaluation de la situation du pays et de l'élaboration des projets, sont recommandées ci-dessous. Elles sont suivies d'un tableau qui organise ces principes par rapport aux principaux domaines thématiques.

- 1.** Privilégier une stratégie basée sur **l'Approche de Réponse à la Demande**, dans laquelle les communautés prennent en connaissance de cause, les décisions relatives à leur participation, et aux niveaux de services et modalités de mise en oeuvre.
- 2.** Promouvoir des **réformes institutionnelles qui vont dans le sens d'une définition claire des rôles des différents partenaires**, selon lesquelles les communautés sont propriétaires des ressources et des installations, le secteur privé fournit les biens et les services, et les pouvoirs publics facilitent le processus.
- 3.** Veiller à la mise en place d'un **cadre juridique pertinent** en matière de droits de propriété, et de gestion.
- 4.** Mettre en place les projets d'AEPA dans l'optique plus vaste du **développement de la communauté et des administrations locales**.
- 5.** Établir des **montages financiers** qui étayent la stratégie de l'Approche de Réponse à la Demande, permettant par exemple aux communautés de payer une partie des coûts d'investissements en proportion du coût total des installations, ainsi que tous les coûts d'exploitation et d'entretien.
- 6.** Faciliter la création **d'associations représentatives des usagers de l'eau**, qui seraient responsables de la planification, de la mise en place et de la gestion des ouvrages hydrauliques de la communauté.
- 7.** Permettre un **environnement concurrentiel**, afin d'ouvrir aux communautés l'accès à un choix de fournisseurs de biens et de services, ce pour tous les aspects du cycle du projet.
- 8.** **Intégrer des actions de sensibilisation en matière d'eau, d'assainissement, et d'hygiène**, dans les projets d'AEPA.
- 9.** Promouvoir **l'investissement des usagers en matière d'assainissement**, en menant des actions de conscientisation et de sensibilisation à l'hygiène, et en soutenant le secteur privé pour la construction des installations.
- 10.** Faire en sorte que tous les intéressés participent, et que leur **participation** soit éclairée et représentative.
- 11.** Introduire des composantes bien définies de **renforcement des capacités**, qui donnent aux intéressés les moyens remplir leur mission et d'**établir des partenariats**.
- 12.** Instaurer des **critères normatifs pour le ciblage des communautés pauvres et délaissées**, et des **groupes vulnérables** dans ces communautés.
- 13.** Favoriser une **gestion de l'environnement au niveau communautaire**, contribuant à améliorer les conditions de vie et protéger les ressources en eau.



T A B L E A U 1

PRINCIPES DE BASE POUR LA CONCEPTION DE SERVICES
COMMUNAUTAIRES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Domaine thématique	Énonciation des problèmes, et mesures proposées	Stratégie en matière d'eau et d'assainissement communautaires pour les zones rurales et les petites villes
Contexte de politique générale	<p>Un engagement politique limité, un cadre juridique insuffisant, et une gestion peu satisfaisante des affaires publiques font un contexte stratégique défavorable pour le secteur. Ceci se traduit par : un sous-investissement général, des droits de propriétés indistincts, une participation faible, une réglementation insuffisante, et des priorités divergentes.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Banque n'intervient que là où des réformes sont entreprises, ou s'il existe tout au moins une volonté manifeste en ce sens. • Le Gouvernement doit formuler des politiques, réglementations et programmes, et les faire connaître. • Les rôles respectifs des divers partenaires doivent être clairement explicités. • L'examen des politiques, à travers de larges consultations publiques, doit être encouragé. 	<p>Promouvoir l'approche Réponse à la Demande, qui permet aux communautés de prendre en connaissance de cause les décisions liées à leur degré de participation, au niveau de service souhaitable, et aux modalités de fourniture des services. Les communautés prennent les décisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • convient-il de participer au projet ? • quel niveau de service adopter, en fonction du volonté à payer ? • comment les services sont-ils planifiés, mis en place, exploités et entretenus ? • comment les fonds sont-ils gérés et comptabilisés ? <p>Promouvoir des réformes institutionnelles qui vont dans le sens d'une définition claire des rôles des différents partenaires, selon lesquelles les communautés sont propriétaires des ressources et des installations, le secteur privé fournit les biens et les services, et les pouvoirs publics facilitent le processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communautés possèdent, gèrent et aident à financer les services. • Tous les niveaux de gouvernement soutiennent le processus, en favorisant la participation des partenaires, en établissant les mesures et normes nécessaires, et en finançant les installations. • Le secteur privé et les ONG fournissent les biens, les services, et des fonds. • Les organismes extérieurs fournissent des fonds, de l'assistance technique, la coordination des grandes orientations. • La société civile fournit un appui à l'élaboration des politiques à mener et à leur mise en œuvre. <p>Veiller à la mise en place d'un cadre juridique pertinent en matière de droits de propriété et de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propriété (ressources en eau + équipements). • Reconnaissance et autonomie des associations d'usagers de l'eau (AUE) élues par la communauté, pour l'exploitation des installations, l'établissement des tarifs, et la gestion des fonds, vis-à-vis des autorités locales en particulier. <p>Mettre en place les projets d'AEPA dans l'optique plus vaste du développement de la communauté et des pouvoirs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les réformes de décentralisation. • Identifier et favoriser des passerelles intersectorielles (éducation, santé, développement rural, énergie, etc.).
Dispositifs de financement	<p>La demande de services augmente, mais l'extension de ces services a été entravée par l'affectation insuffisante des ressources publiques, la réalisation d'investissements peu rationnels dans des systèmes coûteux, et l'incapacité à mobiliser des ressources auprès des usagers, des pouvoirs locaux, du secteur privé, et d'autres acteurs.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La politique de financement doit accorder les tarifs au coût des services. Les usagers devraient payer davantage pour des niveaux de service plus élevés. • La politique de tarification est importante et doit être conçue en vue de permettre d'assurer la viabilité financière de chacun des systèmes. • Les subventions doivent être temporaires et destinées aux communautés à titre non renouvelable. • Amortir les investissements à plus long terme par une exploitation/entretien renforcée. 	<p>Établir des montages financiers qui étayent l'Approche de Réponse à la Demande, permettant aux communautés de payer une partie des coûts d'investissements en proportion du coût total des installations, ainsi que tous les coûts d'exploitation et d'entretien.</p> <p>Permettre un recouvrement des coûts d'investissement plus important auprès des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • On demande aux usagers de fournir une contribution initiale en espèces, calculée sur la base de leur volonté à payer, afin de prouver l'existence d'une demande et de pousser les communautés à apprendre à administrer les fonds et gérer les tarifs. • Assurer un recouvrement complet des coûts d'exploitation et d'entretien. • Améliorer la gestion financière, ainsi que la mobilisation des ressources au niveau de la communauté, en particulier pour les grosses réparations et le remplacement des équipements/ installations, et pour l'extension des services. • Instituer des mécanismes de financement sûrs (secteurs public et privé) et explorer les possibilités d'intermédiation financière (un crédit aux ménages pour des installations d'assainissement à domicile, par exemple), en vue d'accroître la mobilisation de ressources internes. • Les petites villes peuvent avoir besoin d'une assistance spécifique pour la tarification et l'élaboration d'un plan de gestion financière en vue de l'extension et de l'amélioration de service. • Fournir des renseignements détaillés sur les coûts, afin de permettre des prises de décision informées, et chercher à réduire les coûts d'investissement en offrant des options techniques moins coûteuses et des modalités de gestion plus efficaces.

Domaine thématique	Énonciation des problèmes, et mesures proposées	Stratégie en matière d'eau et d'assainissement communautaires pour les zones rurales et les petites villes
Modalités de fourniture des services	<p>Du fait du monopole de l'État, les services sont fournis sans obligation de rendre des comptes, sans prise en charge communautaire ; leur gestion est inadéquate, leur niveau de qualité et leur durabilité insuffisantes ; les opérateurs privés y sont peu présents, et les modalités de fourniture ne sont guère diversifiées.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'appropriation et la gestion communautaires, et contribuer à permettre des options de gestion et de fourniture diversifiées selon les niveaux de service, la taille de la population, etc. • Promouvoir des réformes politiques et institutionnelles qui éliminent les obstacles à la participation des opérateurs privés ; introduire d'autres dispositifs d'appui et de modalités de gestion. • Concevoir des mécanismes permettant aux usagers de bien maîtriser l'information qui leur est utile pour prendre des décisions (intermédiation sociale par exemple). • Préconiser des normes flexibles qui permettent d'élargir les possibilités de choix et d'employer des technologies appropriées et des équipements standardisés (le cas échéant par exemple pour les réseaux de pièces détachées). • Aborder les questions de gestion et d'exploitation/entretien comme parties intégrantes des processus de planification et de prise de décision communautaires. 	<p>Faciliter la création d'associations représentatives des usagers de l'eau (AUE), qui seraient responsables de la planification, de la mise en place et de la gestion des ouvrages hydrauliques de la communauté.</p> <p>Encourager l'établissement de contrats par la communauté, ainsi que la transparence, à tous les niveaux de passation de marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des modalités de gestion en fonction de la taille des communautés et des niveaux de complexité technique et financière, et étudier les besoins spécifiques des systèmes multi-villages, ou les alternatives accessibles aux quartiers des petites villes. Plus le système est important et sophistiqué, plus il nécessite l'intervention d'opérateurs professionnels. • Veiller à ce que la communauté ait un accès à long terme à des appuis et assistance technique pour les aspects de gestion (secteurs privé et public, AUE), de technologie appropriée, de disponibilité de pièces détachées dans les marchés locaux, etc. <p>Promettre un environnement concurrentiel, afin d'ouvrir aux communautés l'accès à un éventail de fournisseurs de biens et de services, ce pour tous les aspects du cycle du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la communauté, formation d'AUE représentatives, mobilisation des ressources. • Planification des services : estimation des coûts, études techniques, plans de financement. • Formation des AUE en gestion financière, administration de contrats, exploitation et entretien. • Sensibilisation de la communauté, éducation à l'hygiène, promotion de l'assainissement. • Passation de contrats et de marchés, et supervision des travaux de génie civil. • Appui à la gestion et à l'exploitation/entretien dans le long terme. • Les petites villes sont institutionnellement, techniquement et financièrement plus complexes que les zones rurales et réclament davantage de soutien et de formation.
Hygiène et assainissement	<p>L'amélioration de l'AEPA n'a souvent pas toute la portée économique et sanitaire qu'elle pourrait avoir, parce que les aspects d'éducation à l'hygiène et d'assainissement (EHA) ont été négligés. Les interventions en assainissement sont axées sur la technologie plutôt que sur la modification des comportements et la création d'un marché (offre et demande) des équipements d'assainissement.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les questions d'EHA soient incorporées au débat national sur les politiques à mener, et que des ressources y soient affectées dans les programmes d'AEPA. 	<p>Intégrer des actions de sensibilisation en matière d'eau, d'assainissement, et d'hygiène, dans les projets d'AEPA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les composantes d'EHA doivent être assorties d'objectifs précis, d'indicateurs de réalisation, et de systèmes de suivi/évaluation. • L'éducation à l'hygiène doit s'inspirer des croyances et des priorités ayant cours dans la communauté, et chercher à déboucher sur une utilisation réelle et durable des services améliorés d'eau et d'assainissement, et de meilleures pratiques d'hygiène. • L'école et la cellule familiale jouent toutes deux un rôle important dans les programmes d'EHA. <p>Promouvoir l'investissement des usagers en matière d'assainissement, en menant des actions de conscientisation et de sensibilisation à l'hygiène, et en soutenant le secteur privé pour la construction des installations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes de subvention ne peuvent pas être maintenus dans la durée ; des subventions ponctuelles et ciblées peuvent toutefois être accordées pour démontrer certaines méthodes d'approche et stimuler la demande. • Introduire une large panoplie d'options technologiques pour l'évacuation et le traitement des eaux usées et des excréta. • Les interventions doivent être coordonnées aux programmes de santé publique, et les compléter.
Participation et rôle des femmes	<p>L'absence de participation de la part de la communauté, et en particulier de la part des femmes, est le premier facteur à incriminer dans le constat de la non-viabilité des services à long terme. Les projets de facture traditionnelle n'ont pas tenu compte de certaines règles et incitations, pourtant nécessaires pour obtenir une participation satisfaisante.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Approche de Réponse à la Demande exige une importante 	<p>Faire en sorte que tous les intéressés participent, et que leur participation soit réelle et représentative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner à la communauté le premier rôle dans les processus de prise de décision et de gestion, en instaurant des règles correspondantes dans les projets, ainsi que des incitations et des formules d'intermédiation sociale. • Promouvoir les échanges (réunions, bulletins d'information, e-mails, AUE). • Favoriser la participation des intéressés à la formulation et à l'évaluation des politiques et programmes. • Tous les groupes de partenaires devraient être associés au suivi/évaluation.

Domaine thématique	Énonciation des problèmes, et mesures proposées	Stratégie en matière d'eau et d'assainissement communautaires pour les zones rurales et les petites villes
	<p>circulation de l'information, ainsi que des dispositifs permettant à la communauté de prendre toutes les décisions relatives à des investissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d'AEPA devraient reconnaître à la femme ses qualités de première usagère de l'eau, d'éducatrice à l'hygiène, et de gestionnaire, et l'impliquer dans le développement du secteur, tout en traitant hommes et femmes comme partenaires égaux. 	
Renforcement des capacités	<p>Le renforcement bien ciblé des capacités, nécessaire à la mise en place de la DRA, ne reçoit pas assez d'attention, et le secteur privé et les ONG ne trouvent guère d'incitations à participer aux programmes.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités est un élément central de l'appui de la Banque au secteur. • Le renforcement des capacités suppose un engagement à long terme. • Les projets doivent avoir des objectifs réalistes, compatibles avec les capacités locales, et renforcer les connaissances de la communauté. • La DRA reconnaît la nécessité de soutenir les activités d'animation, l'intermédiation sociale, et la formation. 	<p>Introduire des composantes bien définies de renforcement des capacités, qui donnent aux intéressés les moyens remplir leur mission et d'établir des partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Destiner les formations aux communautés, opérateurs privés, ONG, et autorités locales/régionales/nationales. • Recourir à des outils et méthodes novateurs, ainsi qu'à l'apprentissage par la pratique. • Des activités d'animation communautaire, d'intermédiation, et de formation sont requises avant, pendant et après la construction de l'ouvrage hydraulique. • La sélection des formateurs et des animateurs devrait être effectuée de manière coût-efficace et concurrentielle, en impliquant la communauté dans la passation du contrat s'il y a lieu. • Les compétences les plus nécessaires, pour les communautés, concernent l'intermédiation sociale, afin de disposer de l'information dont elles ont besoin pour prendre des décisions. • La formation devrait être limitée dans le temps, axée sur l'efficacité et les résultats, et comporter un contrôle des performances ainsi que des aptitudes-cibles permettant d'apprécier les compétences et d'atteindre les objectifs recherchés. • Créer des occasions de faire participer les acteurs locaux (secteur privé, administrations locales, ONG) et renforcer leurs capacités.
Pauvreté et accès	<p>La majorité des clients sont les pauvres, les plus pauvres sont hors du circuit de l'économie monétaire, ils n'ont guère de pouvoir politique, il est plus facile d'offrir ces services aux riches, la population augmente, les services et les ressources diminuent, tandis que l'intérêt politique dévolu aux pauvres faiblit.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des programmes d'AEPA qui touchent les segments les plus pauvres de la population. • Élargir la gamme de technologies et de modes de gestion qui sont abordables par les plus pauvres. 	<p>Instituer des critères normatifs pour cibler les communautés pauvres et délaissées, et des groupes vulnérables dans ces communautés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des données de départ, identifier les groupes vulnérables, et observer l'évolution de l'accès des communautés les plus pauvres aux services du projet. • Élargir la gamme des options de technologie, en tirant partie des ressources existantes dans la communauté. • Assurer une diffusion adéquate de l'information auprès de toutes les communautés éligibles, et assurer une intermédiation sociale et une participation adéquate pour tous les groupes, y compris les femmes, les pauvres, et les minorités. • Identifier et s'appuyer sur les systèmes de solidarité traditionnelle et informelles existants au sein des communautés. • Faire intervenir les femmes et les minorités dans les processus communautaires de décision et de gestion.
Gestion environnementale	<p>L'élimination impropre des excréta et des déchets solides est une source croissante de pollution et de maladies. L'augmentation de la demande en eau, alliée à la forte variabilité de l'offre occasionnent non seulement une concurrence plus dure autour de rares ressources d'eau, mais aussi la dégradation de ces ressources.</p> <p><i>Mesures :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les aspects environnementaux de l'AEPA: ressources en eau et gestion des déchets. • Préconiser une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans la définition des politiques et programmes d'AEPA. 	<p>Favoriser une gestion de l'environnement au niveau communautaire, contribuant à améliorer les conditions de vie et protéger les ressources en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager la protection des sources, la conservation, la transformation des usagers de l'eau en régisseurs des ressources d'eau, la gestion des bassins versants, et la répartition des ressources en eau entre divers secteurs concurrents, etc. • Promouvoir la gestion des déchets comme une partie intégrante de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau). • Faciliter les actions de sensibilisation et les programmes d'éducation communautaires portant sur la protection de l'environnement et la GIRE. • Préférer les eaux souterraines aux eaux de surface, lesquelles doivent être traitées pour assurer la qualité de l'eau.

2. L'ÉVALUATION SECTORIELLE RAPIDE

L'ÉVALUATION SECTORIELLE RAPIDE

Pourquoi est-elle importante ? L'évaluation sectorielle rapide (ESR) est importante parce qu'elle apporte au chargé de projet et à son équipe une information vitale, d'une part sur la valeur accordée par le Gouvernement à l'offre de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et d'autre part, sur les atouts et les lacunes principales du cadre politique et institutionnel. L'équipe peut ainsi juger, avant d'effectuer des interventions, de l'opportunité de s'engager dans le contexte existant, ou s'il y a lieu de mettre en place des réformes préalables. Une ESR bien exécutée fera faire l'économie de bien des soucis à venir, et permettra à l'équipe de mieux se préparer à faire face à d'éventuels blocages.

La première étape de l'ESR est d'obtenir une vision condensée du contexte général en clarifiant les politiques et stratégies nationales en matière d'AEPA, et d'évaluer les programmes et les capacités actuels. Cette étape s'accompagne donc de discussions avec le ministère concerné et les partenaires, ainsi que d'une étude des documents de stratégie, plans directeurs, manuels d'exécution, et rapports disponibles.

Puis, on détermine dans quelle mesure il y a lieu d'engager des réformes sectorielles, et, par conséquent, a) comment le projet doit aborder ces réformes, et b) comment le projet doit aborder ces interventions en matière d'AEPA.

On peut réaliser l'ESR en procédant à une analyse des sous-thèmes ci-après : a) stratégie et objectifs nationaux b) rôles et responsabilités c) choix de technologies d) financement et recouvrement des coûts e) aspects juridiques f) programmes en cours, et g) formulation d'une stratégie.

OUTILS
Les outils de base pour mener l'évaluation sectorielle rapide sont :

1. Le modèle de termes de référence pour la composante AEPA du bilan sur le pays/'Country Assessment' (*Annexe I*) et
2. La liste de contrôle pour l'ESR (*Annexe II*)

TABEAU 2 RÉCAPITULATIF : L'ÉVALUATION SECTORIELLE RAPIDE - DOCUMENTS DISPONIBLES

Phase de l'évaluation sectorielle rapide	Principaux documents disponibles & autres matériels en ligne
Généralités Bilan	<i>Annexe I</i> : Termes de référence (TdR) pour la composante AEPA du sur le pays (« Country Assessment ») – <i>disponible en français</i> <i>Annexe II</i> : Liste de contrôle pour l'ESR – <i>disponible en français</i> En ligne : Modèles de rapports
Stratégie et objectifs nationaux	voir documents sous « Généralités »
Rôles et responsabilités	voir documents sous « Généralités »
Choix de technologies	En ligne : Manuels – Éthiopie : Réhabilitation sociale et recueil d'études techniques ; DFID : Manuel sur les programmes d'eau/assainissement ; documents sur les choix de technologies pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement au Laos ; manuels techniques sur le Pérou – et les sites Internet sur ces technologies.
Financement et recouvrement des coûts	En ligne : Directives pour l'établissement d'un barème de tarifs, Gestion fiduciaire des projets CDD.
Aspects juridiques	voir documents sous « Généralités »
Programmes en cours	voir documents sous « Généralités »
Formulation d'une stratégie	En ligne : Modèles de rapports

Des informations complémentaires aux TdR et à la liste sont présentées ci-dessous, pour certains sous-thèmes.

2.1 Rôles et responsabilités

La définition des rôles et des responsabilités dans le secteur doit s'insérer dans le cadre des programmes de décentralisation en cours, et des réformes survenues dans le secteur de l'eau en milieu urbain (ainsi, la gestion des systèmes des petites villes peut éventuellement être transférée du niveau national aux pouvoirs locaux, par exemple). L'ESR doit résumer les points forts et les points faibles des divers acteurs, de manière à pouvoir apprécier leur aptitude à jouer leurs rôles respectifs dans la fourniture de services d'AEPA, et en dégager les leçons dont il faudra tenir compte dans le projet. L'ESR passera notamment en revue :

- » **L'instance nationale**, et son aptitude à mettre en œuvre une Approche de Réponse à la Demande, et à fixer et à promouvoir des normes de qualité.
- » **Les pouvoirs locaux**, et leur capacité à fournir un appui aux communautés.
- » **Les communautés**, et leur capacité à mettre en place et à gérer les services liés à l'exploitation/entretien des équipements.
- » **Le marché local de fournisseurs de biens et de services** de conception et de construction d'ouvrages, de passation de marchés, et d'approvisionnement en pièces détachées.
- » **Les organisations locales**, susceptibles de fournir un appui aux communautés pour les activités de mobilisation, d'identification et de préparation des sous-projets, de réalisation d'études techniques, de formation des membres des comités de gestion de l'eau, etc.

2.2 Choix de technologies

Dans ce domaine, les questions-clés concernent a) la mesure dans laquelle les communautés peuvent opérer des choix quant à la fourniture de services d'AEPA ; b) la façon dont ces choix sont présentés et discutés avec la communauté (les options sont-elles parfaitement appréhendées ? ont-elles également trait à l'exploitation/entretien ? le rôle des femmes est-il pris en compte ?) ; et, c) la mesure dans laquelle il existe des standards et normes techniques dans le pays, et comment ceux-ci sont respectés.

Il convient aussi de s'attacher aux problèmes suivants :

» **Existe-t-il des standards nationaux d'AEPA ? Sont-ils appropriés ? Sont-ils assez larges pour répondre aux besoins des diverses communautés ? Sont-ils abordables ?** Ces standards nationaux peuvent porter sur :

- » les types de technologie ou de niveaux de service pour une population donnée résidant dans un rayon donné
- » les spécifications techniques des divers types de technologie ou de niveaux de service
- » les normes minimales de qualité de l'eau à usage domestique
- » les normes environnementales relatives à l'emplacement des installations d'AEPA.

L'ESR doit déterminer l'existence de standards, et si oui, qui est chargé de les faire appliquer. Y a-t-il, par ailleurs, des professionnels du secteur qui soient bien au fait de ces réglementations et qui pourraient offrir un service de qualité aux communautés ? Sinon, ceci pourrait-il être instauré, et comment ?

» **Les communautés disposent-elles d'une liste des technologies-types, qui précise les avantages et inconvénients de chacune d'elles ?** La gamme de technologies possibles pourrait inclure :

- » les puits de surface améliorés
- » les forages équipés de pompes manuelles
- » les moyens de protection des sources
- » les forages équipés de pompes, raccordés à des bornes-fontaines ou aux habitations
- » les systèmes de captage des eaux de surface, reliés à des canalisations
- » les latrines améliorées
- » les petits réseaux d'égout.

OUTILS
Les outils de base pour l'analyse des choix de technologies se trouvent *en ligne*. Il s'agit de manuels techniques et de rapports sur l'Éthiopie, le Laos, et le Pérou ; on trouvera aussi des liens vers des sites web qui contiennent une information spécifique aux technologies de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

» **La présentation des options est-elle assortie d'informations sur les coûts d'investissement et sur les aspects de gestion de l'exploitation et de l'entretien liés à chaque technologie, y compris les charges annuelles et les tarifs à payer pour couvrir ces frais ?** Le fait d'avoir à présenter la gamme d'options aux communautés souligne la nécessité de bien penser les coûts et les incidences, au plan de la gestion des investissements retenus.

» **La disponibilité de l'eau représente-t-elle un problème dans le pays ?** Le projet doit prendre en considération tout contexte de rareté des ressources en eau, et l'effet que cette situation entraîne sur les coûts et sur la viabilité des investissements du projet.

2.3 Financement et recouvrement des coûts

Les résultats des sous-projets d'AEPA sont souvent décevants parce que les questions de financement et de recouvrement des coûts n'ont pas reçu l'attention qu'elles méritent. Il convient donc de se pencher sur les questions suivantes :

» **Existe-t-il une politique de subvention standardisée pour tout le pays ? Le niveau de subvention est-il raisonnable et abordable ? Existe-t-il une politique standardisée de participation du niveau local aux coûts d'investissement, qui épouse les principes de l'Approche de Réponse à la Demande (à savoir, un niveau de participation qui varie avec le coût des services)?** Le projet doit chercher à promouvoir une ligne de conduite et une politique financière homogènes à travers le pays, du moins au niveau régional. Il sera également utile de préciser comment le niveau de participation aux coûts est rapporté aux différents niveaux de service. Le niveau de la participation et le niveau de subvention varient-ils par exemple selon qu'il s'agit de puits traditionnels, de puits profonds, de bornes-fontaines communautaires, ou de branchements à domicile ?

» **Existe-t-il une politique standardisée pour le recouvrement des coûts d'exploitation/entretien à travers les redevances ? Comment le barème des redevances est-il fixé ?** De même que pour les subventions à l'investissement, le projet doit éviter de prescrire des tarifs et procédures qui sortent des marges établies, et promouvoir des formules standards. On s'attachera particulièrement à vérifier si les tarifs :

- » sont basés sur les coûts réels d'exploitation des différents niveaux de service
- » tiennent compte du coût du renouvellement des équipements
- » tiennent compte des ajustements annuels des tarifs
- » prévoient le financement d'éventuelles extension et amélioration du réseau.

» **En quoi les coûts non matériels consistent-ils, et comment sont-ils financés ?** Le Gouvernement a-t-il arrêté une politique concernant les apports non tangibles, tels que le renforcement des capacités à l'intention de la communauté, des administrations locales, et du réseau des prestataires, ou l'incitation au changement des comportements en matière d'hygiène et d'assainissement ? Ces activités, souvent regroupées sous la désignation d' « intermédiation sociale », sont d'une importance cruciale, et représentent en général près de 25% des coûts du projet. Pour autant, il arrive fréquemment qu'elles ne soient pas comptabilisées dans les coûts du projet, ou qu'elles soient rajoutées en tant que postes supplémentaires.

» **Existe-t-il des informations fiables sur les coûts d'AEPA ?** L'évaluation initiale doit tenter de trouver les données qui existent en matière de coûts unitaires des investissements en AEPA, de coûts d'exploitation et d'entretien, et d'autres coûts du projet associés à l'intermédiation sociale et à la formation. Ces données fourniront une base à partir de laquelle on pourra estimer les coûts du projet, élaborer le manuel de procédures, et préparer le suivi et l'évaluation.

Quelques conseils...

Quantifier tous les coûts du projet. Si tous les projets comptabilisent relativement bien les coûts de études techniques, des travaux et des équipements, ils omettent souvent de prévoir tous les coûts de prestations immatérielles, qui sont pourtant nécessaires à une fourniture durable des services. Ce sont, par exemple, les frais occasionnés par : les activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des communautés, des administrations locales, et des autres partenaires ; les programmes d'éducation à la gestion de l'environnement, l'hygiène et l'assainissement ; la supervision, le suivi et l'assistance au projet.

Les ressources à consacrer à ces frais doivent être prévues dans le projet, ou générées par les redevances au niveau du sous-projet.

Veiller à ce que la contribution locale aux coûts d'investissement s'élève proportionnellement au coût des installations. C'est là une condition essentielle à ce que la communauté effectue un choix rationnel entre les diverses possibilités de niveaux de service. L'expérience prouve que le recours arbitraire à des subventions pour tous les niveaux de service entraîne le plus souvent la mise en place d'équipements dont le coût

OUTILS

Plusieurs outils de travail pour les aspects de financement et de recouvrement des coûts se trouvent *en ligne*. Ils comprennent des guides pour le calcul de tarifs spécifiques à l'AEPA, des directives pour la gestion fiduciaire des projets CDD, des conventions de financement communautaire, ainsi que toute une gamme de documentation sur ces thèmes

est inconsiderablement eleve, et cree des attentes qui ne sauront etre satisfaites, car les services ne seront ni reproductibles, ni susceptibles d'etre etendus a plus grande echelle.

En ce qui concerne l'alimentation en eau, determiner la tarification de maniere a couvrir toutes les charges d'exploitation, en tenant compte de la depreéciation et du remplacement des équipements. En l'absence de donnees satisfaisantes sur les coúts d'exploitation/entretien, la plupart des projets etablissent une tarification qui reflète les pratiques habituelles, et la volonte et/ou la capacite a payer l'eau. Toutefois, vu sous l'angle de la perennisation du service, le projet doit imposer la production de donnees utilisables sur le coút des services, et l'integration de ces donnees dans un exercice transparent de calcul d'un barème des redevances fonde sur les coúts. L'information peut servir par la suite a etablir une politique de tarification susceptible d'etre revisee regulierement par les prestataires, en accord avec la communaute.

Pour les infrastructures d'assainissement (latrines, par exemple), privilegier la stimulation de la demande et la reduction des subventions. A moins que les fonds du sous-projet ne suffisent a repondre aux besoins de tous, dans la communaute, l'obligation de payer une contribution initiale peut signifier que les plus riches profiteront d'une subvention plus substantielle, ou que les plus pauvres seront exclus du reseau des abonnés. Cependant, si ces investissements font partie du menu du projet multisectoriel, il conviendra de suivre les principes suivants :

- » Ne subventionner que le niveau le plus simple d'installation, et laisser a la communaute le soin d'y apporter les ameliorations qu'elle peut aborder financierement.
- » Veiller a ce que le classement des diverses options par critere economique reste base sur les coúts reels (en sorte qu'une option qui est plus coúteuse ne devienne pas plus interessante qu'une option a meilleur marche, a cause de la subvention).
- » Si les fonds dont on dispose sont restreints, envisager de ne subventionner que les interventions qui ont le plus d'incidences sur la sante.
- » Identifier ce que les usagers sont prets a payer.
- » Calculer le coút reel d'une aide a toute la population cible. Est-il abordable ?

Fixer une strategie commune de financement et de recouvrement des coúts. En l'absence d'un tel arrangement, les projets et programmes courent le risque de se compromettre mutuellement. Les avantages de cette formule, en revanche, sont tres interessants dans la mesure ou elle permet de generer et d'ameliorer une information qui sera disponible lors d'investissements futurs, et pour d'autres prestataires de service.

2.4 Aspects juridiques

L'ESR doit passer en revue la legislation en vigueur en matiere d'eau, afin d'y deceler d'eventuelles contraintes et de faciliter toute disposition venant en appui au developpement des systemes d'approvisionnement en eau. Les questions qui interessent le plus les projets multisectoriels sont celles qui ont trait aux droits d'usage de l'eau, aux droits coutumiers, aux normes de qualite de l'eau, et aux caracteristiques applicables aux bassins versants, aux eaux souterraines, et aux zones protegee. En l'absence d'une definition claire de la propriete de biens et fonds, l'assignation des responsabilites dans les activites d'exploitation et d'entretien peut etre ambiguë – qui fait quoi ? – ce qui aboutit a la deterioration progressive des équipements, et a l'erosion des services que ces équipements etaient censés procurer. On doit donc tacher d'apporter une reponse aux questions suivantes :

- » En quoi consiste la reglementation actuelle gouvernant la propriete de la ressource d'eau et son usage, et comment cette reglementation est elle appliquee ?
- » En quoi consiste la reglementation actuelle sur la propriete d'equipements physiques lies a l'AEPA ?
- » Existe-t-il une reconnaissance juridique des regies de l'eau, des associations d'usagers de l'eau, ou d'autres entites proposees par le projet ?

2.5 Programmes en cours

Une fois discerné le contexte politique, strategique et institutionnel, il faut en examiner de maniere critique les resultats actuels. On peut proceder a une analyse rapide de la performance des programmes d'AEPA en cours, et de la mesure dans laquelle les divers partenaires et intervenants sont aptes a jouer leur role.

2.6 Formuler la strategie

En fonction des resultats de l'analyse du contexte national, l'evaluation rapide proposera une strategie pour l'integration de composantes d'AEPA dans le projet multisectoriel.

OUTILS
Consulter la liste de controle pour l'ESR : Item 7, Analyse des programmes en cours (*Annexe II*)

Cet exercice devrait s'achever sur une définition claire des actions principales à entreprendre et des responsabilités des membres de l'équipe gouvernementale dans la préparation de la composante. Ceci englobera, mais non exclusivement :

- » une contribution au cadre logique du projet, ainsi que des analyses techniques, économiques, environnementales et sociales
- » la préparation des clauses et des règles du projet
- » la préparation des directives et du manuel de procédures
- » la mise au point des dispositifs de contrôle et de supervision du projet.

2.6.1 Réforme de la politique sectorielle

La politique sectorielle et le contexte institutionnel sont-ils favorables ? L'évaluation devra déterminer la nature et juger de l'importance des contraintes d'ordre politique et institutionnel pesant sur la fourniture et l'amélioration des services durables d'AEPA, mais aussi des opportunités possibles. La situation peut relever essentiellement de trois catégories de circonstances :

- » **défavorables**, en raison par exemple de politiques très centralisées, rigides, et fondées sur l'offre, qui ne font pas grand cas à la viabilité des services dans la durée
- » **convenables, avec toutefois la nécessité de procéder à des réformes et de renforcer certaines capacités** de manière à assurer la durabilité des services, et améliorer les capacités et cadres institutionnels existants
- » **parfaitement convenables**, de sorte que le projet multisectoriel peut être immédiatement inséré dans les programmes en cours et les cadres institutionnels existants.

Y a-t-il lieu de procéder à des réformes ? L'identification des contraintes et possibilités politiques et institutionnelles devrait permettre de définir si et dans quelle mesure des réformes et efforts de renforcement des capacités sont indiqués, soit dans le cadre même du projet, soit dans un projet distinct, portant sur tout le secteur.

Si le contexte stratégique est jugé « défavorable », c'est-à-dire entièrement orienté vers une mise en place d'infrastructures qui soit centralisée et axée sur l'offre, le promoteur du projet doit soigneusement peser l'opportunité d'entreprendre des investissements en AEPA. Il vaudrait mieux, dans ce cas, proposer un train de mesures sectorielles et différer les investissements d'AEPA, en attendant la mise en œuvre des réformes. Il arrive plus souvent, de fait, que les politiques en matière d'AEPA soient relativement bien orientées, mais que les réseaux d'appui et les capacités institutionnelles soient insuffisants. Dans ces cas, la stratégie consistera à se focaliser sur les faiblesses les plus saillantes et proposer des façons d'y remédier, en mobilisant soit les fonds du projet, soit ceux du sous-projet.

La stratégie devra comporter des mesures de contrôle et d'ajustement qui permettront d'améliorer les mécanismes de soutien et les compétences dans le long terme, même au-delà de la vie du sous-projet.

Quelle est l'optique adoptée en matière de développement communautaire, de formation, du rôle de la femme ? Selon les capacités des partenaires et le degré de décentralisation, la stratégie devra proposer pour le projet une démarche explicite qui favorise la propriété et la gestion collectives des équipements d'AEPA, et aborder les questions liées au rôle de la femme. Un algorithme de décision simplifié, qui exploite les informations essentielles issues de l'évaluation sectorielle, peut aider l'équipe du projet à répondre à ces préoccupations et à circonscrire le champ de définition de la composante d'AEPA.

2.7 Résultats attendus

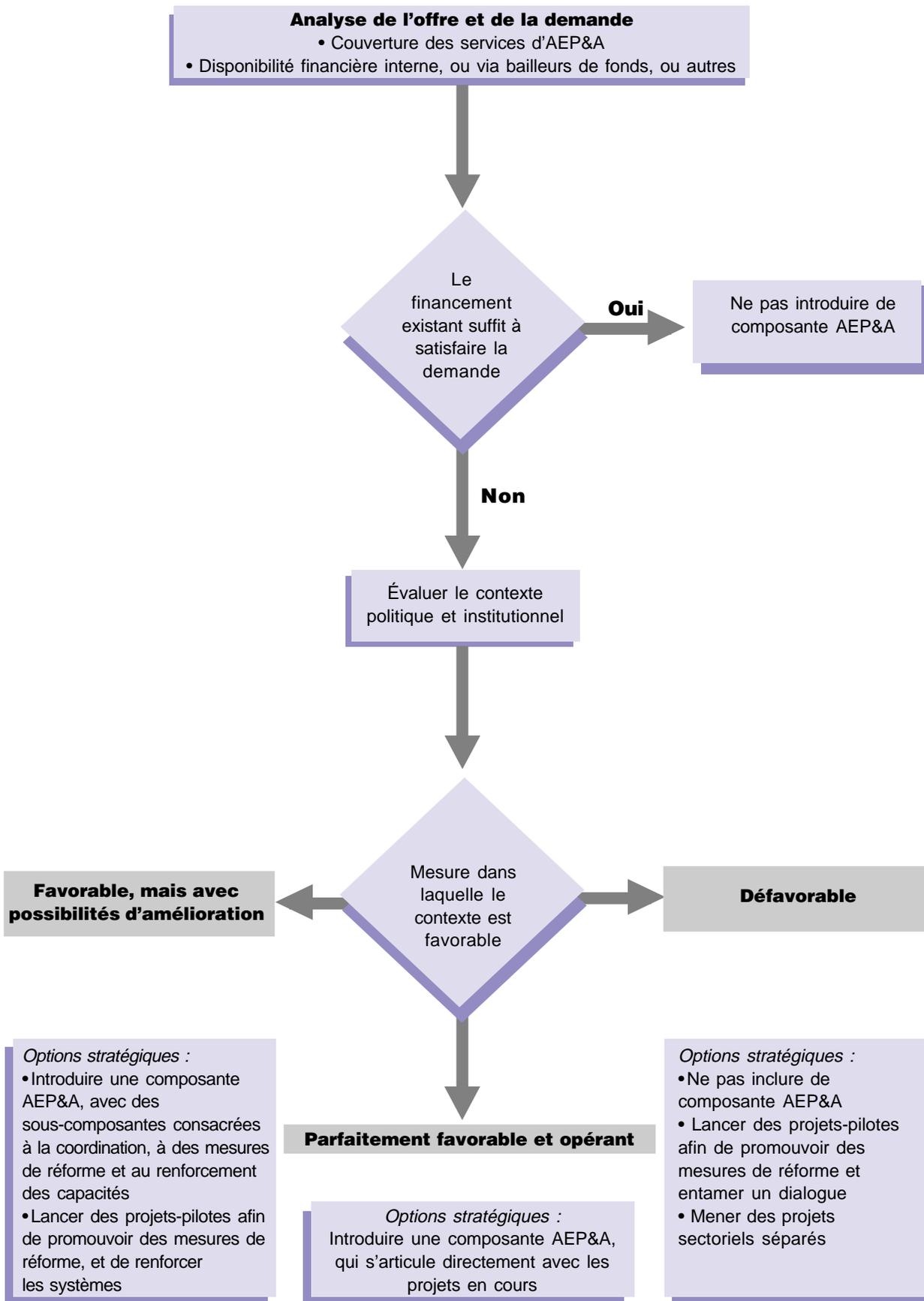
En résumé de la présente section, l'évaluation sectorielle rapide doit déboucher sur : a) un état de la demande et de l'offre de services d'AEPA dans le pays ; b) un état de la capacité politique et sectorielle à satisfaire cette demande ; c) des recommandations sur le rôle que doit remplir le projet ; et d) la formulation d'une stratégie sur les prochaines actions à entreprendre.

Une fois l'évaluation sectorielle rapide achevée, vous êtes prêts à entamer le processus de préparation du projet qui intégrerait une composante d'AEPA dans le projet multisectoriel.



SCHÉMA 1

DETERMINER LE ROLE DE L'AEP&A DANS LES PROJETS MULTISECTORIELS : ALGORITHME DE DECISION



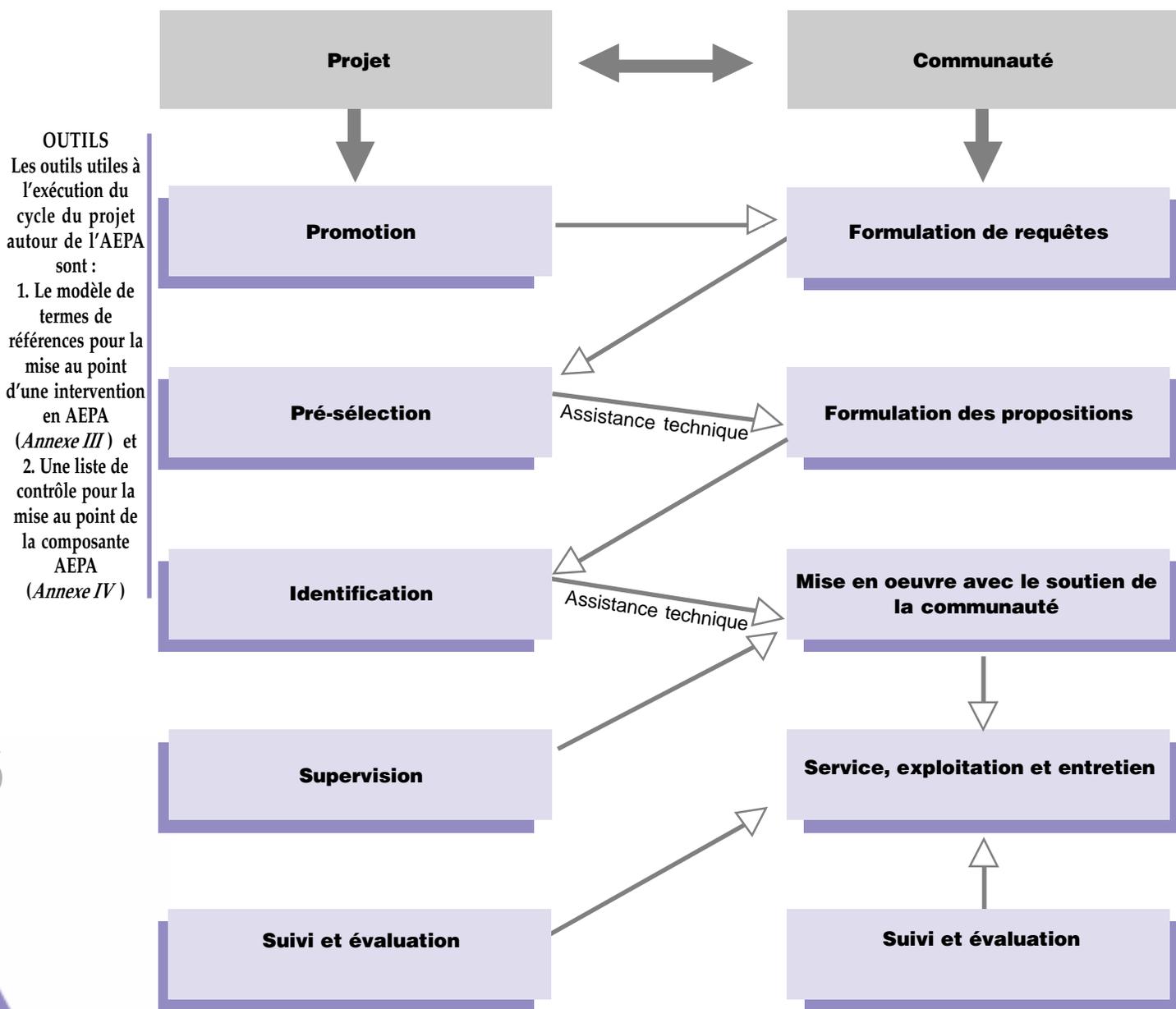
3. L'AEPA DANS LE CYCLE DU PROJET

L'AEPA DANS LE CYCLE DU PROJET

Le cycle du projet peut être compris comme étant un processus interactif entre le projet et la communauté, le secteur privé, les ONG et les autres partenaires jouant des rôles de soutien. Selon le pays, le projet peut aussi être considéré comme une agence d'exécution, assimilable à un fonds social ou à un gouvernement local.

SCHÉMA 2

INTERACTIONS ENTRE LE PROJET ET LA COMMUNAUTÉ DANS LE CYCLE DU PROJET



À partir du cadre du cycle du sous-projet, cette section propose a) des indications sur l'importance de chaque étape du point de vue de l'AEPA ; b) des indications sur les activités respectives de chaque partenaire tout au long du cycle du projet ; et c) des renvois à la section Matériel d'appui dans le présent document, ainsi qu'au guide en ligne des outils facilitant l'exécution de ces tâches.

T A B L E A U 3

RÉCAPITULATIF : L'AEPA DANS LE CYCLE DU PROJET - DOCUMENTS DISPONIBLES

Phase du cycle du sous-projet	Documents fournis	Autres ressources en ligne
Généralités	<i>Annexe III</i> : Modèle de termes de références pour la mise au point d'une intervention en AEPA <i>Annexe IV</i> : Liste de contrôle pour la mise au point de la composante AEPA	En naviguant dans la rubrique « Matériel d'appui », vous trouverez : des termes de référence, des listes de contrôle, des PAD (Documents d'évaluation de projets), des manuels, des directives pour la passation des marchés, des modèles de contrat, des aides pour l'établissement d'audits et de rapports, et plus encore...
Promotion		<ul style="list-style-type: none"> • Directives pour la promotion auprès des communautés • Manuel UNICEF sur la communication en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement environnementaux
Formulation des requêtes	<i>Annexe V</i> : Liste des documents requis pendant la préparation du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de requête pour les projets communautaires • Formulaires-type du projet • Directives pour la demande des communautés • Directives pour la formation d'un comité d'eau et d'assainissement
Pré-sélection		<ul style="list-style-type: none"> • Fiches de classement standard • Critères de pré-sélection
Formulation des propositions	<i>Annexe V</i> : Liste des documents requis pendant la préparation du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de requête pour les projets communautaires • Directives pour l'établissement d'un barème de tarifs • Manuel sur la passation des marchés et les procédures financières à l'usage des organisations communautaires • Documentation sur l'hygiène et l'assainissement • TdR-types pour les évaluations environnementales programmatiques • Directives pour la mobilisation et la planification communautaires
Évaluation	<i>Annexe V</i> : Liste des documents requis pendant la préparation du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de contrôle pour l'évaluation des sous-projets • Fiche d'évaluation ex-ante (basée sur le FHIS, projet du Honduras) • Accord type de sous-projet passé entre la communauté et l'agence d'exécution (exemple de l'Éthiopie)
Appui à l'exécution	<i>Annexe VI</i> : Sommaire-type du manuel de procédures du projet <i>Annexe VII</i> : Indicateurs de réalisation basée sur les services AEPA	<ul style="list-style-type: none"> • Matériels de formation (manuels sur l'eau, l'assainissement, et la promotion de l'hygiène) • Exemples de projets avec contrats établis par la communauté • Documentation sur l'établissement de contrats par la communauté • Schémas de flux des financements • Sur la passation des marchés : protocoles d'accord (MOU), accords, formulaires, contrats, et autres liens utiles
Exploitation & Entretien	<i>Annexe VII</i> : Indicateurs de réalisation basée sur les services AEPA	<ul style="list-style-type: none"> • Principes de la participation aux coûts par les usagers • Calendrier d'exploitation/entretien (exemple de l'Inde) • Directives pour le calcul des tarifs • Matériels de formation sur l'exploitation/entretien à l'intention des responsables de la gestion et de la planification (de l'OMS)
Suivi & Évaluation	<i>Annexe VIII</i> : Repères pour l'établissement des termes de référence pour les missions de supervision du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle de TdR pour le suivi/évaluation • Guide pour l'évaluation participative • Fiche d'évaluation ex-post, exemples d'étude d'impact

OUTILS

Les principaux outils de trouvant *en ligne*:
1. Directives pour la promotion auprès des communautés
2. Manuel UNICEF sur la communication en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement environnemental

3.1 Promotion

Pourquoi : La phase de la promotion offre une première et décisive occasion d'amener les communautés à a) décider si elles veulent ou non lancer un projet ; et b) définir les priorités de développement, dont l'une pourrait être l'AEPA. Si l'AEPA est retenu, c'est l'occasion de présenter les principes de l'Approche de Réponse à la Demande, et d'expliquer les règles du projet.

Quoi : Les options d'investissements en AEPA doivent se référer à la campagne d'information initiale du projet multisectoriel, ce qui permettra à la communauté d'évaluer et de décider du type de sous-projet qui répondrait le mieux à ses besoins. Des méthodes d'évaluation et de planification participatives telles que la MARP ou PHAST peuvent aider les communautés à préciser leurs priorités. Si un projet d'approvisionnement en eau est retenu, le message à faire passer est que l'AEP est un service à part, qui doit respecter certains principes (voir la section Principes de l'AEPA). Ces derniers peuvent être communiqués dans un prospectus ou un dépliant sur l'AEPA, qui énoncerait les démarche, règles et procédures devant régir les investissements en AEPA. On pourra traiter des thèmes suivants :

- » La notion de l'eau comme bien économique qui doit être géré et qui induit un coût
- » Les choix à effectuer, en étant suffisamment informé, sur les options techniques et les implications que celles-ci entraînent en termes de gestion et de coût
- » La responsabilité de la communauté vis-à-vis de la gestion et du financement de l'exploitation/entretien à maintenir dans la durée
- » Les règles de recouvrement des coûts et la tarification permettant d'assurer la viabilité des services à long terme
- » L'organisation de la communauté, la gestion, et les arrangements contractuels
- » Les normes techniques minimales et qualité
- » La propriété de biens et de fonds, les rôles et responsabilités
- » Les problèmes liés à l'environnement, l'hygiène et l'assainissement
- » Les conditions à remplir pour la formulation des requêtes et des propositions.

Qui : Les projets recrutent souvent des « promoteurs » versés dans l'animation et la facilitation communautaires, qui peuvent être formés à mener des discussions avec les communautés éventuellement intéressées, en étant appuyés, le cas échéant, par des campagnes par radio ou d'autres media.

3.2 Formulation de requêtes

Pourquoi : La première expression d'une demande se fait à travers l'utilisation d'un formulaire de requête. Les projets efficaces d'AEPA ont trouvé utile de prévoir, dans cycle du sous-projet, une période pendant laquelle les communautés :

- » confirment que l'AEPA constitue pour elles une priorité de développement
- » assimilent les principes et conditions essentiels relatifs aux investissements d'AEPA, qui ont été communiqués au cours de la phase de promotion
- » créent une structure appropriée pour la surveillance des processus de fourniture des services et d'entretien des systèmes
- » commencent à mobiliser les revenus nécessaires
- » formulent une demande d'assistance dans le cadre du projet.

OUTILS

Liste: Liste des documents requis pendant la préparation du projet (*Annexe V*), et ressources *en ligne*: formulaire de requête pour les projets communautaires, formulaires-type du projet, directives pour la demande par les communautés, directives pour la formation d'un comité d'eau et d'assainissement

Quoi : Les communautés organisent une réunion afin de déclarer leur intérêt pour le projet en général, et pour des investissements d'AEPA en particulier. Si l'AEPA est retenu, la réunion sera consacrée à débattre de l'information reçue, et à identifier l'assistance requise pour permettre aux communautés de se procurer leurs propres installations d'eau et d'assainissement. On pourra débattre des thèmes suivants :

- » sélection des porte-paroles
- » participation de tous les membres de la communauté
- » analyse de l'information contenue dans le prospectus et dans le formulaire de requête
- » intérêt de la communauté et type de participation au projet
- » comment la communauté va mobiliser des fonds pour couvrir l'investissement, l'exploitation et l'entretien
- » qui pourrait aider la communauté à comprendre et à se préparer à recevoir l'assistance du projet
- » les choix de technologies.

À partir de ces réunions, les communautés intéressées remplissent des formulaires de requête pour :

- » l'ensemble du projet
- » l'AEPA en particulier.

La communauté ouvrira également un compte en banque, en versant l'acompte spécifié.

Qui : La communauté peut organiser elle-même ces réunions, ou engager une assistance technique ou un facilitateur pour ces démarches initiales. Le projet, représenté par un membre du personnel technique du niveau départemental, peut prendre part à ces réunions, ou y assister en observateur.

3.3 Pré-sélection

Pourquoi : Le processus de pré-sélection permet au projet a) de passer en revue les requêtes des communautés relatives à des investissements d'AEPA, à la lumière de leurs besoins, engagement, et capacités ; b) d'établir une première estimation des besoins budgétaires pour les investissements et les charges annuelles ; et c) d'éviter de décevoir les communautés en diminuant le nombre de propositions complètes à préparer.

Quoi : Le projet mettra sur pied un sous-comité pour l'examen des requêtes. Celles-ci seront classées par rang sur des fiches de classement modèle, selon les critères de pré-sélection. Le projet pré-sélectionnera un nombre restreint de communautés, en fonction de leurs capacités de financement et de ressources humaines.

Qui : Le projet, en collaboration avec l'agence technique et les autorités locales.

3.4 Formulation de propositions

Pourquoi : L'expérience a montré que pour être efficaces, les projets d'AEPA doivent faire l'objet d'une mise de fonds dès le départ, pour permettre d'établir des dispositifs durables d'organisation communautaire. Effectivement, un sous-projet d'AEPA répond à des conditions particulières :

- » il dépend d'une ressource naturelle limitée – l'eau –, qui est également un bien économique ; les consommateurs doivent donc en payer le service
- » il nécessite d'importants exercices de consultation et de coordination entre les membres de la communauté, les administrations locales, les investisseurs, les agents de développement, les ingénieurs, et d'autres partenaires
- » il se prête à un éventail de configurations techniques et de niveaux de service, avec des implications de coût et de gestion différentes
- » il nécessite une approche intersectorielle et intégrée, où se croisent le génie civil, l'environnement, la santé et l'éducation

OUTILS
Ressources *en ligne*: fiches de classement modèle et critères de pré-sélection

OUTILS
Liste des documents nécessaires pour la préparation du projet (*Annexe V*), et autres matériels *en ligne*, tels que : le formulaire de requête pour les projets communautaires, les directives pour l'établissement d'un barème de tarifs, le manuel de passation des marchés et de procédures financières à l'usage des organisations communautaires, une documentation sur l'hygiène et l'assainissement ainsi que sur les méthodologies de la formation, des TdR type pour les évaluations environnementales exécutées dans le cadre de programmes, et les directives pour la mobilisation et la planification communautaires

» il suppose un dispositif d'entretien qui soit a) intensif ; b) géré par la communauté; c) soutenu par une assistance technique supplémentaire; d) susceptible de fournir des pièces détachées et e) servi par un système fiable de gestion financière et administrative.

L'assistance technique peut aider la communauté à aborder ces conditions spécifiques au secteur dans ses propositions, en facilitant :

- » l'analyse de la situation existante en matière d'hygiène, d'eau, de santé et d'environnement ; l'établissement de données de base ; et l'estimation de la demande réelle d'infrastructure sanitaire
- » le choix des niveaux de service d'eau et d'assainissement
- » l'estimation du coût d'investissement, et celui de la contribution de la communauté
- » la mise au point d'un plan de gestion des installations pour l'exploitation et l'entretien, ainsi qu'une méthode d'organisation
- » l'élaboration d'un plan de gestion financière et d'un plan de tarification pour financer le plan de gestion des installations
- » la préparation d'une campagne de promotion de l'hygiène et de l'assainissement, et son articulation avec les investissements en infrastructures sanitaires
- » l'identification et la prise en compte des éventuels problèmes de protection environnementale et sociale
- » l'identification des responsabilités et des besoins continus en formation, y compris l'organisation du comité d'eau et d'assainissement, et les activités de formation à l'intention de ses membres.

Quoi : Les communautés présélectionnées prépareront des propositions de sous-projet en se conformant aux directives et modèles contenus dans le manuel de procédures.

Qui : Avant la préparation, la communauté devrait bénéficier d'une assistance technique qui l'aidera à prendre les décisions nécessaires, et à rédiger sa proposition. Cette assistance sera fournie par des consultants ou des ONG payés par le projet, ou par une personne compétente issue de la communauté. Ces personnels serviront de facilitateurs pour la communauté et le comité de l'eau et de l'assainissement.

3.5 Évaluation

Pourquoi : Un format d'évaluation sectorielle spécifique est nécessaire pour évaluer la demande réelle en AEPA et apprécier la faisabilité technique et la viabilité à long terme du sous-projet.

Quoi : L'évaluation du sous-projet est effectuée en suivant une liste de contrôle – type qui permet de vérifier et de confirmer tant l'engagement que les capacités de la communauté, ce, dans le souci d'assurer la viabilité à long terme des services. Une fois que le projet est accepté, la communauté et le projet signent un accord (ou un protocole d'accord) de sous-projet. Ce document peut également être contresigné, le cas échéant, par les administrations locales, les organismes sectoriels, ou d'autres agences d'exécution.

Qui : Le projet devrait identifier une équipe d'évaluation pour les projets d'AEPA, conjointement avec les agences d'exécution technique et les autorités locales, suivant le cas.

3.6 Exécution du projet avec l'appui de la communauté

Pourquoi : Il est important, à ce stade, d'apporter une assistance et une formation intensives à la communauté, afin de renforcer le sentiment d'appropriation de la population vis-à-vis des objectifs du sous-projet, de promouvoir les avantages en matière de santé et d'hygiène, et d'établir une base solide permettant d'assurer la viabilité des services, y compris sous le rapport de l'exploitation et de l'entretien des installations. Plusieurs leçons ont été tirées de l'expérience acquise en matière de passation de contrats effectués par les communautés, mais deux principes importants s'en dégagent tout particulièrement. Il faut :

OUTILS

Liste des documents

nécessaires pour la préparation du projet (*Annexe V*), et autres matériels en ligne, tels que: la liste de contrôle pour l'évaluation du sous-projet, la fiche d'évaluation ex-ante, des protocoles d'accord entre la communauté et d'autres parties

» **adapter le type de contrat au niveau du service retenu.** Ceci peut aller de l'accord rudimentaire conclu en présence de témoins, aux contrats plus complexes de service basés sur la performance, ou aux contrats de fournisseurs

» **veiller à ce qu'on dispose des compétences et des instruments adéquats pour administrer les contrats.** Des modules courts et ciblés peuvent permettre d'expliquer aux membres du comité d'eau et d'assainissement les compétences et l'expertise requises.

Quoi : Tous les travaux de génie civil devraient être assortis d'activités de développement communautaire. Le manuel d'exploitation devra traiter :

- » des types d'investissements admissibles dans le cadre du projet
- » de la passation de marché de biens, de services et de travaux de génie civil, y compris les règles, procédures et attributions en matière d'appels d'offre, de sélection et de supervision
- » des flux financiers pendant la période d'investissement
- » des questions de construction, y compris la surveillance des entrepreneurs et la réception des travaux.

Trois types d'accords peuvent être envisagés :

- » la communauté gère les fonds elle-même
- » la communauté recrute une personne ou un bureau compétent, et se charge de la supervision des travaux
- » le projet et/ou l'administration locales se chargent du recrutement au nom de la communauté.

En même temps, le budget de chaque sous-projet doit prévoir une assistance technique pour la formation, dans les domaines essentiels tels que l'organisation communautaire, l'éducation à la santé et l'hygiène, la gestion des services, l'exploitation et l'entretien.

Qui : Les communautés devraient être associées à toutes les étapes d'exécution du projet, de la construction, et des activités de développement communautaire. Ces dernières pourront être soutenues par une assistance technique.

3.7 Exploitation et entretien

Pourquoi : Les problèmes les plus fréquemment rencontrés dans les composantes d'AEPA ont trait à l'exploitation et à l'entretien. Une formation à ces aspects devrait donc débiter au cours de la phase d'exécution, et se concentrer sur la capacité de la communauté à assurer la fiabilité et la viabilité des services.

Quoi : Quatre éléments principaux émergent parmi les pratiques recommandables en AEPA :

1. Exploitation et entretien, et plans de gestion des installations. Les plans d'exploitation et d'entretien ne doivent pas seulement inventorier les activités d'entretien. Ils fourniront également un chronogramme détaillé d'activités, en mettant l'accent sur l'entretien préventif, et en détaillant la description des responsabilités. Le manuel d'exploitation du projet peut proposer des conseils ou des modèles pour de tels calendriers, avec, par exemple, des cartes à codage couleur, ou d'autres techniques de gestion visant à faciliter la maintenance régulière et le suivi.

2. Recouvrement des coûts et barèmes de tarifs. La viabilité à long terme des services repose avant tout sur la mise en place d'un système efficace de paiement des services par les usagers. Des méthodes de calcul des redevances liées à l'AEPA ont été développées et peuvent être adaptées au budget d'exploitation/entretien sur une base annuelle et pluriannuelle. Elles peuvent également être rapportées aux besoins financiers liés à l'extension du système dans l'avenir, ou au remplacement des équipements.

3. Formation de la communauté en matière d'exploitation et d'entretien des installations. De nombreuses méthodologies ont été élaborées pour la formation des communautés en matière de services d'AEPA.

OUTILS
Sommaire-type
du manuel de
procédures
du projet
(Annexe VI),
Indicateurs de
réalisation basée
sur les services
(Annexe VII), et
autres outils en
ligne : matériels
de formation
(manuels),
exemples de
projets avec
contrats établis
par la
communauté,
documentation
sur
l'établissement
de contrats par la
communauté,
flux des
financements,
accords,
formulaire,
contrats
protocoles
d'accord (MOU),
et autres liens
utiles

OUTILS
Indicateurs de
réalisation basée
sur les services
(Annexe VII) :
principes de la
participation aux
coûts par les
usagers, calendrier
d'exploitation/
entretien, directives
pour le calcul des
tarifs, matériels de
formation sur
l'exploitation/
entretien à
l'intention des
responsables de la
gestion et de la
planification
(de l'OMS)

Le manuel intitulé *Operation and Maintenance of Rural Water and Sanitation Systems – A Training Package for Managers and Planners* (WHO) [Exploitation et entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural : catalogue de formations à l'usage des gestionnaires et des planificateurs] publié par l'OMS, offre dans ce domaine un excellent point de départ.

4. Contrats de service basés sur la performance. Ce procédé relativement nouveau permet de rémunérer un entrepreneur pour la fourniture d'un service suivant un standard de qualité pré-établi, plutôt qu'en fonction du temps, des travaux ou des matériaux employés. Sous sa forme la plus élémentaire, ce procédé peut revenir par exemple à payer un forfait mensuel à un opérateur villageois, chargé d'effectuer l'entretien courant et périodique, avec des primes incitatives ou des pénalités selon que la qualité du service s'élève ou décroît. A mesure que les systèmes augmentent en complexité, le recours à des *contrats d'entretien, des contrats de gérance, contrats d'affermage ou des concessions* peut être indiqué.

Qui : La responsabilité de l'exploitation et de l'entretien revient d'abord aux comités de gestion choisis par la communauté, à laquelle ils sont tenus de rendre compte. Mais une structure d'appui ou de substitution, constituée de représentants du secteur privé et des services techniques du Gouvernement, doit également être prévue.

3.8 Suivi et évaluation

Pourquoi : Un processus de suivi/évaluation efficace représente un moyen d'aider les partenaires des divers niveaux à maintenir l'objectif de pérennité des services à long terme.

Au niveau des communautés, les systèmes d'information encourageront l'appropriation, la transparence et la responsabilité dans la phase d'investissement ; ils devront aussi favoriser un engagement à long terme pour le suivi de l'exploitation.

Au niveau gouvernemental, puisque le projet multisectoriel n'a pas vocation à fournir un appui à long terme au secteur, mais qu'il est mis en place plutôt pour lancer des investissements sectoriels, l'entité gouvernementale en charge de l'AEPA doit disposer d'un outil de suivi afin de s'assurer que :

- » les investissements d'AEPA sont réalisés comme prévu et qu'ils sont de qualité acceptable
- » les questions de gestion et de pérennisation sont traitées après l'investissement initial (par les systèmes d'information communautaires mentionnés ci-dessus)
- » des réseaux d'appui du secteur sont en place et qu'ils sont fonctionnels.

Au niveau du projet, l'information est nécessaire pour évaluer la contribution du projet tant aux objectifs de réduction de la pauvreté, qu'à ceux du document de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP).

Quoi : *Ainsi que le précisent les termes de référence, les indicateurs d'intrants, d'extrants et de résultats pour l'AEPA devront être décidés conjointement avec les partenaires ; ils seront rattachés au cadre logique du projet, ainsi qu'aux objectifs et indicateurs de développement du PRSP.*

Les manuels de procédures devront spécifier la méthode d'approche, les procédures et les responsabilités liés à deux grands types d'activités interdépendants :

1. Suivi des réalisations du sous-projet

» **Evaluation et suivi participatifs de la communauté.** Dans le cadre du soutien aux aspects non matériels, le sous-projet doit aider les communautés à développer leurs propres systèmes d'information, qui peuvent être très simples, afin de suivre et de rassembler les données sur l'état d'avancement et les réalisations du projet d'une part, puis d'observer l'évolution de la fourniture de services après l'achèvement de la phase d'investissement. Tout un éventail d'outils et de méthodes ont été mis au point dans ce sens, qui peuvent être adaptés aux circonstances du projet.

» **Suivi des réalisations du sous-projet au niveau du gouvernement.** Outre les rapports réguliers sur l'état d'avancement de l'investissement et les rapports d'achèvement, il est recommandé que le cycle de sous-projet comprenne *une évaluation de post-investissement* du sous-projet, à des intervalles de six mois à un an, après l'achèvement du projet multisectoriel.

A cet effet, les outils d'évaluation de post-investissement pour chaque sous-projet permettent également de produire d'une part des données fondamentale pour agréger, analyser et restituer les résultats du projet dans les rapports réguliers d'état d'avancement du projet issus par le Gouvernement, et d'autre part une information de base sur la contribution du projet aux objectifs de réduction de la pauvreté.

2. Évaluation des réalisations et de l'impact du projet

Cette évaluation comporte l'appréciation périodique de l'exécution globale du projet, et de sa contribution à la réduction de la pauvreté et aux autres objectifs du projet. Dans le contexte du projet multisectoriel, ces objectifs doivent tendre à atteindre les étapes suivantes :

- » examen à mi-parcours
- » rapport sur le bilan d'exécution ('Implementation Completion Report')
- » analyses spécifiques et études d'impact ciblées.

Qui : Dans le cadre des activités de développement communautaire, assistance technique et formation devraient être fournies à la communauté pour la mise en place de systèmes d'information simples, gérés par la communauté, et axés sur des indicateurs de réalisation en matière de fourniture de services.

La section suivante présente quelques-uns des nombreux outils actuellement disponibles en ligne, par consultation du site suivant : <http://www.worldbank.org/RWSSStoolkit/index.htm>

Outre les outils proposés dans ce document, vous trouverez :

des termes de référence : des échantillons de TdRs tant pour l'évaluation sectorielle rapide que pour la conception de la composante AEPA d'un projet multisectoriel. Ils peuvent être adaptés à un projet spécifique.

des listes de contrôle : ce sont des outils pratiques qui facilitent l'exécution des tâches énumérées dans les TdR. Ces listes de pointage sont disponibles pour l'évaluation sectorielle rapide et pour l'AEPA dans le cycle de projet.

des rapports modèles : rapports d'évaluation sectorielle rapide (y compris des rapports de retour de mission et des aide-mémoire) et documents d'évaluation de projet (PAD) portant sur des projets multisectoriels avec composantes d'AEPA.

des manuels modèles : manuels concernant les procédures ou les études techniques de projets spécifiques d'AEPA, qui peuvent être adaptés aux projets multisectoriels. Des manuels génériques produits par d'autres agences (WELL, DFID, IRC, WEDC et Nations Unies) sont également proposés.

des documents de passation de marchés : accords, formulaires de requêtes, contrats de travaux et de services, protocoles d'accord (MOU) entre différents partenaires, audits, exemples et matrices type pour le suivi.

des documents d'audit et de suivi : matrices type pour le suivi de l'exécution et l'établissement de rapports de bilan d'exécution et rapports d'état d'avancement et rapports d'achèvement illustratifs.

des directives : pour la mise en place des comités d'eau et d'assainissement, pour la participation des usagers aux coûts, pour l'établissement de barèmes de tarifs ; et des critères pour la sélection des ONG.

des choix de lectures : études de cas, lectures classées par thème: passation de contrats communautaires, décentralisation, finances, rôle des femmes, santé, aspects juridiques, hygiène et assainissement, suivi et évaluation, chaînes d'approvisionnement, technologies, ressources pour la formation, volonté à payer, notes sur les enseignements retenus, et liens vers des présentations sur l'AEPA.

des liens utiles : une liste de liens internes de la Banque mondiale, et de liens vers d'autres organisations œuvrant dans le secteur de l'eau.

4. MATÉRIEL D'APPUI

ANNEXE I MODÈLE DE TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA COMPOSANTE AEPA DU BILAN SUR LE PAYS (Country Assessment)

(INTITULÉ DU PROJET MULTISECTORIEL)
(NOM DU PAYS)

CONTEXTE (Brève description du projet, y compris son origine, son stade de développement ou d'exécution, sa portée géographique, etc.)

OBJECTIF

Le Bilan sur le pays vise à créer une base opérationnelle d'informations sur les activités relatives à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement en milieu rural (AEPA) dans/en/à (*nom du pays*). Cette base d'informations doit aider l'équipe chargée du projet (*intitulé du projet*) à identifier les contraintes principales et les opportunités pour la mise en place et la durabilité des composantes de l'AEPA. Le Bilan déterminera les fondements d'une stratégie visant à incorporer les composantes AEPA au projet ; Cette stratégie servira d'assise à l'interface entre le projet et les institutions du secteur de l'AEPA. L'évaluation s'efforcera de répondre à deux questions fondamentales :

- » Les politiques, les pratiques et le cadre institutionnel actuels favorisent-ils la fourniture durable de services d'AEPA dans le pays ?
- » En fonction de la réponse apportée à cette question, quelle doit être la stratégie à suivre pour incorporer les composantes AEPA dans le projet multisectoriel ou/et dans le programme envisagé par la Banque pour le pays.

TÂCHES

L'évaluation du pays se divise en cinq tâches principales comme suit :

Tache 1 : Examen de la politique d'AEPA et du cadre institutionnel

Cette tâche vise à clarifier la politique nationale de fourniture de services d'AEPA et la stratégie suivie pour l'appliquer. Il conviendra donc d'organiser des entretiens avec l'organisme responsable du secteur et d'examiner les documents afférents à cette stratégie, les plans directeurs, et/ou les manuels de procédures. Contrairement à la tâche 2 qui consiste à analyser les résultats obtenus, cet examen doit être avant tout descriptif. Il se décompose en sous-tâches comme suit :

Sous-tâche 1.1 : Clarifier les buts et objectifs nationaux de l'AEPA. Préciser s'ils sont définis en termes de couverture nationale; d'accès aux services ; ou d'(un) autre(s) indicateur(s). Ces buts et objectifs peuvent apparaître dans l'énoncé des missions de l'entité nationale en charge de l'AEPA, ou faire l'objet d'un plan directeur national.

Sous-tâche 1.2 : Évaluer la stratégie nationale d'AEPA. Évaluer la stratégie employée par le gouvernement pour réaliser les buts qu'il a énoncés, en cherchant avant tout à déterminer si, et dans quelle mesure, cette stratégie épouse l'Approche de Réponse à la Demande (*Demand-responsive approach*, DRA). Il peut s'agir d'un ensemble de principes d'orientation, dans le contexte d'un plan directeur ou d'un manuel de procédures utilisé par l'organisme national ou par le ministère. Indiquer si la stratégie fait place aux considérations de santé et d'hygiène.

Sous-tâche 1.3 : Évaluer les rôles et les responsabilités. Clarifier les rôles et les responsabilités concernant la fourniture des services d'AEPA dans le pays, au plan de a) l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique nationale; b) l'intermédiation sociale; c) la passation des marchés pour l'équipement et la fourniture des services d'AEPA. Cette évaluation devra tenir compte des programmes de décentralisation en cours et mettre en évidence l'évolution des rôles des différentes parties prenantes telles que l'État, les pouvoirs locaux, les communautés, le secteur privé et les ONG.

Sous-tâche 1.4 : Évaluer les options et les normes technologiques. Résumer dans quelle mesure les communautés disposent de choix en ce qui concerne le niveau de services d'AEPA. Indiquer comment ces options leur sont présentées, et si les choix sont exprimés en fonction du coût de l'équipement, et de l'exploitation et de l'entretien. Décrire les normes et standards techniques en vigueur dans le pays, et indiquer s'ils sont respectés.

Sous-tâche 1.5 : Évaluer les méthodes et la politique de financement et de recouvrement des coûts. Expliquer la politique et les pratiques en vigueur pour les contributions locales pendant a) la phase d'équipement et d'installation ; b) la phase d'exploitation et d'entretien. Préciser les sources de financement (secteur privé, bailleur de fonds, subvention publique) pendant chacune des deux phases et dans quelle mesure des redevances sont imposées aux usagers pendant la phase d'exploitation. Décrire les mécanismes utilisés pour collecter ces redevances auprès des usagers, pour en ajuster les taux en fonction du niveau des services et pour couvrir l'amortissement à long terme et le coût du remplacement de l'équipement.

Sous-tâche 1.6 : Évaluer le cadre juridique. Préciser le statut juridique des équipements en matière d'AEPA, en indiquant dans quelle mesure les communautés, l'administration locale, et/ou l'organisme national restent propriétaires des équipements. Résumer tous les cas de litiges survenus dans le cadre du projet ou dans le pays, s'agissant des équipements en matière d'AEPA, ainsi que les mécanismes disponibles pour les résoudre.

Tâche 2 : Analyse des programmes en cours et de la capacité institutionnelle

Dès lors que la politique nationale et le cadre institutionnel sont clairement décrits, la tâche 2 sera d'évaluer l'efficacité de la stratégie. Ceci nécessite une analyse rapide des résultats des programmes en cours et de l'aptitude des partenaires et acteurs à jouer leur rôle. Cette tâche se décompose en deux grandes sous-tâches :

Sous-tâche 2.1 : Évaluer les résultats des programmes/projets.

Décrire les types et le nombre de programmes d'AEPA financés par des bailleurs de fonds, ou financés de manière interne dans le pays. Évaluer les stratégies de base adoptées dans ces programmes. Évaluer de façon critique les résultats de ces programmes par rapport à leurs buts déclarés (par exemple taux de couverture et viabilité à long terme).

Sous-tâche 2.2 : Évaluer l'aptitude et la performance des acteurs.

Présenter une critique générale de l'aptitude des différents acteurs à jouer leurs rôles respectifs tels qu'identifier dans la stratégie. Cette évaluation critique doit couvrir, au minimum : a) l'organisme national ; b) les administrations locales ; c) les organisations communautaires ; d) les fournisseurs du secteur privé en équipement, en ingénierie, en pièces détachées et services d'exploitation ; e) les ONG et les organismes d'intermédiation sociale. Mais elle pourra être plus large encore. Décrire les forces et les faiblesses des groupes d'acteurs susmentionnés en fonction :

» du marché local de prestataires de biens et services pour la conception, la construction, la passation de marchés, et la fourniture de pièces détachées au niveau communautaire ou à celui des collectivités locales

» de l'aptitude présente et potentielle des organisations locales à intervenir au niveau communautaire pour obtenir la mobilisation nécessaire, l'identification et la préparation des sous-projets, les études techniques, la formation des comités de l'eau, l'éducation en matière d'hygiène et du développement des activités d'animation

» de la nature évolutive de la décentralisation, et du rôle que jouera cette dernière à l'appui des efforts communautaires.

Tâche 3 : Contraintes et opportunités : évaluer la possibilité d'un rôle pour le projet

La tâche 3 consiste à décider s'il convient ou non d'inclure une composante AEPA dans le projet multisectoriel (*intitulé du projet*), et, dans l'affirmative, quels doivent en être les caractéristiques. Tous les efforts doivent être faits pour établir un lien avec le processus de préparation PRSP en cours et avec les sources d'information dans le pays. En fonction des résultats, les prochaines phases de la préparation du projet sont identifiées, y compris les termes de référence définissant les nouvelles activités de conception. La tâche 3 est subdivisée dans les sous-tâches suivantes :

Sous-tâche 3.1 : Évaluer la demande et l'offre de services d'AEPA.

D'une manière générale, indiquer dans quelle mesure le pays, ou le projet, répond à la demande de services d'AEPA. L'analyse doit être exprimée a) en termes de couverture physique par types de services et dispersion géographique ; b) en fonction de la source des dons ou des autres moyens de financement. Cette évaluation nécessite le recours aux sources secondaires de données, qui peuvent inclure les études rattachées au PRSP, les évaluations sociales ou les plans directeurs en matière d'AEPA. Les résultats de l'analyse doivent :

» indiquer s'il est nécessaire d'obtenir un financement additionnel pour les services d'AEPA, qui pourrait être assuré par le projet multisectoriel

» donner une estimation de l'ordre de grandeur des besoins d'investissement en AEPA, en cas d'identification d'une demande non satisfaite.

Sous-tâche 3.2 : Évaluer les moyens politiques et institutionnels pour répondre à la demande d'AEPA. Évaluer la nature et l'ampleur des contraintes, de nature institutionnelle ou au plan des politiques, de même que le potentiel de fourniture et d'amélioration durables des services d'AEPA. Les résultats de l'analyse doivent indiquer si l'environnement tel qu'il est reflété par les institutions et les politiques, est a) défavorable, en

raison par exemple de politiques extrêmement centralisées, rigides et tirées par l'offre, et qui ne font pas grand cas de l'aspect de durabilité ; b) convenable et orienté par la demande, tout en nécessitant cependant un renforcement des institutions et des capacités pour assurer la viabilité dans la durée ; ou c) parfaitement convenable, de sorte que le projet multisectoriel peut aisément se rattacher aux programmes mis en place et aux cadres institutionnels.

Sous-tâche 3.3 : Recommandation quant au rôle du projet. Sur la base des analyses qui précèdent, décider si le projet multisectoriel a un rôle à jouer dans la fourniture des services d'AEPA, et, dans l'affirmative, recommander une stratégie d'ensemble en ce sens. Une ou plusieurs des options stratégiques suivantes peuvent se présenter :

Contraintes & opportunités		Modèles d'options stratégiques
Demande - Offre	Cadre politique & institutionnel	
La demande est déjà satisfaite par les financements et les projets en cours	s.o	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas inclure de composante AEPA
La demande n'est pas satisfaite par les projets ou par les financements actuels	Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas inclure de composante AEPA • Introduire des projets – pilotes par l'intermédiaire des fonds d'investissements multisectoriels pour promouvoir réforme et dialogue • Préparer un projet distinct, spécifique au secteur
	Favorable, mais avec une certaine nécessité de réforme et de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure une composante AEPA avec des éléments de coordination, de réforme et de renforcement des capacités
	Pleinement favorable et fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure une composante AEPA, directement liée aux programmes en cours

Sous-tâche 3.4 : Contribuer au cadre logique du projet. En fonction des résultats de la sous-tâche 3.3, fournir une déclaration succincte indiquant les objectifs de développement de l'AEPA, ainsi que les projets d'indicateurs de résultats, pour intégration au cadre logique du projet.

Sous-tâche 3.5 : Définition des étapes suivantes. En fonction des résultats supra, exposer les mesures décisives à prendre ensuite, dans le contexte de la préparation du projet. Cet exposé peut inclure, sans s'y limiter pour autant, les termes de référence (Annexe I) des consultants aux fins de :

- finaliser la stratégie du projet
- préparer les directives et le manuel de procédures
- préparer les règles et les clauses du projet
- contribuer au cadre logique du projet et aux analyses techniques, économiques, environnementales et sociales
- mettre au point le suivi du projet et les dispositions pour la supervision.

RÉSULTATS

Ce travail s'achève par un rapport d'évaluation du pays résumant les résultats des cinq tâches décrites ci-dessus. Les consultants doivent présenter un projet de rapport et un compte rendu oral de leurs principales observations après trois semaines de travail sur le terrain. Un rapport final sera présenté une semaine après réception des commentaires par le chef de l'équipe chargée des tâches du projet.

NIVEAU D'EFFORT ET DE COMPÉTENCES REQUIS

L'évaluation du pays sera confiée à une équipe composée de deux personnes :

- Un ingénieur/spécialiste de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement
- Un expert en sciences sociales et en développement rural.

L'une et l'autre devront avoir une expérience approfondie sur le terrain, de préférence tant dans le pays qu'en dehors de celui-ci, de la planification et de l'exécution des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés par les communautés.

ANNEXE II
ÉVALUATION SECTORIELLE RAPIDE : LISTE DE CONTRÔLE
POUR UNE EVALUATION SECTORIELLE RAPIDE ASSESSMENT

1. Buts, cibles et indicateurs nationaux en AEPA

- Y- a- t-il un but national déclaré pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement ? Est-il exprimé en termes de (a) couverture (p.e. "xx% des communautés ont des systèmes d'AEPA") (b) accès aux services (p.e. "xx% de la population ont accès aux services d'AEPA") (c) facteurs santé, hygiène, ou (d) autres indicateurs ?

2. Stratégie nationale d'AEPA

- Quelle est la stratégie employée pour atteindre le but visé ?
- Contient-elle des principes du Concept de réponse à la demande (DRA) et la fourniture effective et durable de services ?
- Y-a-t-il un lien quelconque avec les stratégies relatives à l'hygiène et à l'assainissement ?
- Y-a-t-il des liens avec le PRSP et est-ce compatible avec les buts de développement pour le millénaire (« Millenium Development Goals ») ? Les indicateurs sont-ils clairs et réalistes ?

3. Rôles et responsabilités

- Qui est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale ? (Par exemple, un ministère central, un organisme parapublic, les projets des partenaires internationaux, les redevances pour services rendus ?)
- Quelle est la répartition des rôles et des responsabilités concernant les services d'AEPA ? Comment se rattache-t-elle aux programmes de décentralisation ? Administration centrale ou organisme parapublic ? Administrations locales ? Communautés ? Secteur privé et ONG ?
- Quelles sont les aptitudes des acteurs ? Quels résultats obtiennent-ils ?

4. Technologie : choix et normes

- Les communautés peuvent-elles choisir le niveau et le type de systèmes d'AEPA installés ?
- Ces choix sont-ils influencés par la considération des coûts de la construction, de l'exploitation et de l'entretien ?
- Y-a-t-il des standards et normes qui correspondent aux différents niveaux des services d'AEPA dans le pays ?

5. Financement et recouvrement des coûts

- Quelle est la politique en matière de contribution locale pour la construction et l'installation du système ?
- Comment les services d'exploitation et d'entretien sont-ils financés ? a) par des redevances à la charge des usagers b) par des fonds communautaires ?
- Quelles sont les sources des fonds représentant les contributions des différents acteurs ?
- La politique contient-elle des dispositions en vue de l'amortissement et du remplacement du système à long terme ?

6. Cadre juridique

- Quel est le cadre juridique concernant la propriété des équipements et l'utilisation des ressources en eau ?
- Y-a-t-il eu des conflits graves concernant l'utilisation des ressources en eau et existe-il des mécanismes efficaces de résolution de ces conflits ?

7. Analyse des programmes en cours

- Préciser le type et donner le nombre des programmes financés par des bailleurs de fonds ou financés de l'intérieur pour l'AEPA dans le pays. Dans quelle mesure la stratégie est-elle appliquée par rapport aux buts déclarés (p.e. taux de couverture) ?
- Dans quelle mesure la demande de services d'AEPA est-elle satisfaite via les programmes en cours ?
- Quelle est l'aptitude et l'efficacité des acteurs dans leur rôle respectif ? Parmi ces acteurs figurent, au minimum : les instances nationales et locales, les organisations communautaires, les fournisseurs du secteur privé en équipement/pièces détachées/génie civil/services d'exploitation, les ONG et les organismes d'intermédiation sociale.
- Quelle est l'aptitude et l'efficacité du marché local des fournisseurs de biens et services (conception, construction et passation de marchés) au niveau de la communauté ou au niveau de l'administration locale ?
- Quels sont les moyens effectifs ou potentiels au niveau local de mobiliser les aspects d'intermédiation sociale et de génie civil intégrés aux programmes en cours ?
- Dans le contexte de la décentralisation, quel est le sens de l'évolution ?
- Dans quelle mesure les programmes réussissent-ils à appliquer le but et la stratégie de la nation ?

8. Stratégie pour l'AEPA dans le projet

- Comment le projet peut-il aider à répondre à la demande d'AEPA non satisfaite dans son domaine ?
- Est-il nécessaire de différencier entre types de systèmes et zones géographiques ?
- Faut-il réformer le secteur et renforcer les capacités ? Le projet peut-il s'en charger, ou bien faut-il mettre au point un projet indépendant et distinct ?
- Quelle doit être la répartition des rôles et des responsabilités entre les parties prenantes du secteur ?
- Quelles doivent être les prochaines phases de la préparation détaillée de la composante, y compris l'établissement des règles et des manuels de procédures du sous-projet ?

ANNEXE III
MODÈLE DE TERMES DE RÉFÉRENCE,
MISE AU POINT D'UNE INTERVENTION EN AEPA POUR :

(INTITULE DU PROJET MULTISECTORIEL)

(NOM DU PAYS)

CONTEXTE

(Brève description du projet, y compris son origine, son stade de développement ou d'exécution et sa portée géographique, sur la base de l'évaluation du pays ou d'autres renseignements préliminaires relatifs au secteur de l'AEPA.)

OBJECTIF

La mise au point de la composante AEPA consiste à élaborer une stratégie d'exécution, à définir les activités du projet et à préparer les directives dans le cadre desquelles s'inscriront les sous-projets d'AEPA financés par le projet (*intitulé du projet multisectoriel*).

(Ajouter tout renseignement supplémentaire, ou tout objectif identifié dans l'évaluation du pays.)

TÂCHES

Le travail se décompose en tâches comme suit :

Tâche 1 : Résumer les problèmes de la politique sectorielle et les problèmes institutionnels

A partir de l'évaluation du pays et des autres renseignements disponibles, résumer les principaux problèmes de politique générale et les principaux problèmes institutionnels qui se posent pour l'AEPA, en insistant plus particulièrement sur la fourniture durable de services, qui doit être financée dans le cadre du projet. Ce résumé précisera, au minimum :

- » L'environnement de politique générale, l'environnement institutionnel et le degré d'application du principe de gestion par la demande
- » La demande insatisfaite, s'agissant des services d'AEPA, et les résultats obtenus par les autres projets ou programmes.

Tâche 2 : Poursuivre un dialogue sectoriel et la mise au point d'une stratégie de participation

Compte tenu des problèmes de politique générale et des problèmes institutionnels résumés plus haut, mettre sur pied un processus de participation avec les principaux partenaires pour arriver à un consensus sur la stratégie fondamentale qui inclura les composantes AEPA dans le projet. Ce processus prendra la forme d'une série de consultations/ateliers, et aura pour but de déterminer comment, et dans quelles conditions, procéder aux investissements en AEPA dans le cadre du projet. Les thèmes stratégiques suivants, au minimum, seront abordés :

- » **Politique sectoriel et cadre institutionnel.** Faut-il procéder à des réformes fondamentales de la politique générale ou du cadre institutionnel avant de pouvoir insérer l'AEPA dans le projet ? (Par exemple, réformer l'organisme central ou l'organisme sectoriel). Dans ce cas, comment procéder aux réformes ? S'inscrivent-elles dans le projet ? Ou dans un projet sectoriel ?
- » **Rôles et responsabilités.** Clarifier les domaines de responsabilité et de collaboration qui concernent les composantes AEPA du projet. Par exemple, faut-il exiger qu'une collaboration s'établisse entre les sous-projets d'AEPA et les institutions sectorielles qui existent ? Faut-il s'aligner sur les normes en vigueur ? Ou bien faut-il créer ces normes ?
- » **Établir des normes techniques et offrir aux communautés des choix quant au niveau des services.** Recommander une action et une stratégie susceptibles de garantir que des choix soient offerts aux communautés quant au niveau des services, et que les normes techniques soient respectées tant pendant la phase de l'investissement que pendant celle de la mise en œuvre. Cette recommandation doit comporter un cadre d'orientation et d'exécution pour les communications avec la communauté à toutes les phases du cycle du sous-projet.

» **Hygiène et assainissement.** Recommander une politique et une stratégie susceptibles de faire intégrer les questions d'hygiène et d'assainissement à la composante AEPA.

» **Financement et recouvrement des coûts.** Recommander des actions et une stratégie pour le financement et le recouvrement des coûts tant pendant la phase de l'investissement que pendant celle de l'exécution.

» **Soutien des communautés et renforcement des institutions.** Définir une stratégie qui renforce les capacités locales en vue d'assurer la fourniture durable des services. Ce qui comprend :

- » l'aptitude de l'administration locale à appuyer les communautés
- » le soutien aux ONG et au secteur privé, de façon à ce que ceux-ci fournissent des chaînes d'approvisionnement durables pour les composantes à teneur matérielle et non matérielle
- » des mécanismes de contrats avec les communautés
- » des précautions environnementales et sociales, et des mécanismes d'atténuation pendant les phases d'installation et d'exécution.

Tâche 3 : Définir la composante et les activités d'AEPA

En fonction des résultats de la tâche 2, spécifier le type des investissements qui seront financés dans le cadre du projet, et estimer leur ordre de grandeur. S'il y a lieu, définir les activités institutionnelles spécifiques au secteur ainsi que les activités de renforcement des capacités à financer au titre du projet. Décrire comment et quand seront encouragés les relations avec d'autres sous-projets ou programmes (les projets santé, par exemple).

Tâche 4 : Élaborer un manuel de procédures pour les sous-projets d'AEPA

Dans le cadre de la stratégie susmentionnée et en collaboration avec (spécifier les principaux partenaires), énoncer les règles et procédures s'appliquant à l'identification, la préparation, l'évaluation, l'exécution et le suivi des interventions communautaires d'AEPA s'inscrivant dans le contexte du projet. Le manuel d'exécution doit spécifier toutes les phases du cycle du sous-projet et fournir une liste de contrôle des points ou des questions critiques à soulever à chaque phase du cycle (voir l'annexe I pour une liste des manuels de procédures illustratifs).

Tâche 5 : Élaborer des outils de gestion communautaire de l'AEPA

Outre les directives établies pour le projet, le consultant collaborera avec les divers partenaires sectoriels pour préparer un ensemble d'outils susceptibles d'être utilisés et constamment améliorés par les communautés et par les prestataires de services d'AEPA. Ces outils seront créés en langues locales et leur utilisation devra être aisée. Leur degré de technicité variera, et ils viseront les différents partenaires, en fonction de leurs rôles et responsabilités. Au nombre des domaines spécifiques à couvrir figurent, au minimum :

- » Une analyse participative des installations existantes pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que des pratiques en vigueur en matière d'hygiène et d'environnement, cette analyse faisant partie de l'évaluation des besoins
- » Des outils simples permettant d'évaluer les différentes technologies et de faire un choix informé entre plusieurs options sur le niveau des services
- » Des stratégies de communication en vue de favoriser l'exploitation, l'entretien et le financement à long terme au moyen de droits et de redevances à la charge des usagers
- » Des stratégies de communication aux fins de promouvoir les bienfaits de l'hygiène et de l'assainissement
- » Créer, organiser et gérer des comités constitués par les usagers de l'eau
- » Définir les méthodes, la gestion et la documentation en vue de l'établissement de contrats avec la communauté
- » Mettre au point les standards et les normes pour des services d'exploitation/entretien en provenance du secteur privé
- » Mettre au point les standards et les normes liés à l'approvisionnement en pièces détachées et pour les services d'intermédiation sociale

» Mettre au point les standards et les normes pour le suivi des résultats par la communauté et pour la vérification des comptes afférents aux services d'AEPA.

Tâche 6 : Finaliser le cadre logique, le suivi et le plan d'évaluation

Compte tenu de la stratégie d'ensemble et des sous-composantes du projet, un atelier de courte durée sera organisé, réunissant l'équipe chargée du projet et les principales parties prenantes en matière d'AEPA, afin de résumer les buts sectoriels, les objectifs de développement et les intrants et extrants du projet. Cette réunion servira aussi de forum en vue de parvenir à un consensus sur les indicateurs de réalisation à différents niveaux :

- » les réalisations du projet ; ces indicateurs figureront dans le manuel de procédures
- » les réalisations au niveau de la communauté et des institutions ; ces indicateurs figureront parmi les outils locaux de gestion en AEPA.

Tâche 7 : Spécifier les problèmes critiques et les risques

Spécifier les questions relatives aux politiques ou aux institutions qui peuvent influencer de manière décisive sur la fourniture durable de services d'AEPA ; et recommander des conditions ou des mesures permettant de répondre à ces questions ou de minimiser les risques.

PRODUITS

Le consultant fournira les produits suivants :

Semaine	Produits
0	Commencement de la mission
2	Rapport préliminaire, qui résumera les tâches 1, 2 et 3, et présentera une esquisse et un plan de travail pour la réalisation des tâches 4-7
4	Projet de manuel de procédures pour la composante AEPA
6	Finalisation du manuel de procédures (Tâche 4) Plan de cadre logique et rapport sur les problèmes critiques (Tâches 6-7)
8	Version préliminaire de l'ensemble des outils de gestion communautaire en AEPA se (Tâche 5)
10	Finalisation des outils de gestion communautaire en AEPA (Tâche 5)

NIVEAU D'EFFORT ET DE COMPÉTENCES REQUIS

La conception de l'intervention en AEPA sera confiée à une équipe de trois personnes :

- » Spécialiste/ingénieur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement : 2,5 mois
- » Spécialiste en développement rural et en sciences sociales : 1,0 mois
- » Spécialiste en communications/publications : 1,0 mois

Les spécialistes en approvisionnement en eau et en développement rural auront une expérience de terrain approfondie en matière de planification et d'exécution des projets d'eau et d'assainissement gérés par la communauté, de préférence tant dans le pays qu'en dehors du pays.

Le spécialiste en communication/publications aura une assise locale. Il sera aussi fait appel à une société locale spécialisée en arts graphiques et dans l'édition, pour la production des outils locaux de gestion communautaire.

1. Promotion

- Stratégie de communication et programme testés sur le terrain
- Facilitateurs et promoteurs formés
- Explication du cadre des politiques (Approche de Réponse à la Demande, par exemple) et responsabilités institutionnelles.

2. Requête & présélection

- Formulaire de requête pour les projets communautaires (conçu et testé sur le terrain)
- Critères de présélection et procédures établies (y compris les feuilles de notation)
- Disponibilité d'appui et de d'aide de la communauté.

3. Formulation de la proposition/Soutien communautaire

- Matrices et directives pour les propositions d'AEPA
- Directives et ressources disponibles pour l'assistance technique (AT) à la communauté
- Procédures pour le recrutement et pour le paiement de l'AT à la communauté.

4. Évaluation

- Établissement des critères pour l'évaluation, et de la liste de contrôle
- Formation d'une équipe d'évaluation qualifiée
- Matrice du document d'accord entre le sous-projet et la communauté.

5. Exécution (construction & développement communautaire)

- Liste de projets éligibles
- Directives et formulaires de passation des marchés
- Directives et formulaires relatifs aux flux financiers
- Directives pour le développement communautaire et procédures de passation des marchés.

6. Exploitation et entretien

- Directives pour la gestion de l'exploitation et de l'entretien, y compris les questions de recouvrement des coûts et de contrats
- Formation auprès de la communauté en vue d'assurer des fournitures de services et une gestion de l'exploitation et de l'entretien durables.

7. Suivi et évaluation

- Revue à mi-parcours
- Rapport de bilan d'exécution
- Examens spécifiques et études d'impact ciblées.

ANNEXE V
LISTE DES DOCUMENTS REQUIS PENDANT LA PRÉPARATION DU PROJET

*(*Tous ces documents et directives sont disponibles en ligne sous la section « Ressources »)*

Outils généraux

- » Termes de référence pour la conception de l'intervention
- » Liste de contrôle pour la conception de la composante AEPA

Requêtes, formulaires et contrats

- » Projet : Formulaire de requête pour les projets communautaires
- » Protocole d'accord entre le ministère et l'administration locale
- » Protocole d'accord entre l'administration locale et la structure chargée de la gestion du point d'eau et de l'assainissement
- » Protocole d'accord entre l'administration locale et la communauté
- » Protocole d'accord entre la structure chargée de la gestion du point d'eau et de l'assainissement, et la communauté
- » Lettre d'appel d'offres émise par une communauté/association paysanne
- » Matrice pour la proposition d'un sous-projet
- » Lettre de soumission
- » Instructions aux soumissionnaires
- » Contrat pour travaux de génie civil
- » Commande et contrat de services
- » Commande et contrat pour l'approvisionnement en biens
- » Formulaire de contrat
- » Liste de contrôle pour l'évaluation du sous-projet
- » Rapport de bilan d'exécution du sous-projet
- » Évaluation de l'impact sur l'environnement

Directives et manuels

- » Directives relatives à la promotion communautaire
- » Directives relatives à la demande de la communauté
- » Directives relatives à la création d'un comité d'eau et d'assainissement
- » Directives relatives à l'établissement du barème de tarifs
- » Directives relatives à la planification et la mobilisation communautaires
- » Manuel d'hygiène

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte

- » Contexte du pays : buts et stratégie au plan national
- » Réformes
- » Rôles & responsabilités : l'administration locale, le secteur privé, les communautés, la structure chargée de la gestion du point d'eau et de l'assainissement

2. Description du projet

- » Vue d'ensemble
- » Objectifs
- » Indicateurs de réalisation
- » Composantes du projet et postes à financer
- » Composantes du projet

3. Critères pour les investissements en AEPA

- » Communautés : critères d'éligibilité
- » Sous-projet : critères d'éligibilité
- » Sous-projet : critères pour l'établissement des priorités
- » Évaluation du projet

4. Identification du sous-projet

- » Campagne de promotion
- » Structure communautaire chargée de la gestion du point d'eau et de l'assainissement
- » Rôles et responsabilités
- » Requête formulée par la communauté
- » Sélection de la communauté
- » Évaluation du sous-projet

5. Exécution et suivi du sous-projet

- » Exécution, planification et financement
- » Mobilisation de la communauté
- » Planification de la Construction
- » Passation des marchés et contrats

- » Directives
- » Procédures d'approbation de la passation des marchés
- » Passation des marchés de biens et travaux de génie civil
- » Passation des marchés par les communautés
- » Passation des marchés pour les services de consultants
- » Exploitation et entretien
- » Vérification des comptes
- » Suivi et évaluation
 - » Méthodes de suivi
 - » Méthodes d'évaluation
 - » Rôles et responsabilités
 - » Indicateurs-clés de suivi et d'évaluation
 - » Suivi des aspects relatifs au rôle de la femme
 - » Indicateurs pour le Comité d'eau et d'assainissement
 - » Supervision par la Banque mondiale
 - » Suivi et évaluation externes

6. Études techniques

- » Paramètres de conception
- » Assainissement
- » Site et sélection de la source d'eau
- » Procédures de construction et spécifications techniques
- » Moyens d'exhaure
- » Qualité de l'eau
- » Autres technologies

7. Formation et renforcement des capacités

- » Administration locale
- » Secteur privé
- » Structure communautaire chargé de la gestion du point d'eau et de l'assainissement
- » Communautés

8. Gestion financière

- » Comptes du projet et paiements
- » Mécanismes de flux financiers pour l'exécution du sous-projet
- » Vérification des comptes

9. Identification de l'impact sur l'environnement

ANNEXE VII
LISTE D'INDICATEURS DE RÉALISATION BASÉE SUR LES SERVICES EN AEPA

Couverture

- » Pourcentage des ménages/de la population ayant accès
- » Si certains domiciles sont exclus, quelles en sont les raisons ?
 - » Sources ponctuelles : à une certaine distance
 - » Branchements: en fonction du nombre de domiciles raccordés

Conditions relatives à la qualité, à l'assainissement et à l'environnement

- » Paramètres de la qualité de l'eau (par exemple : plomb, arsenic, cadmium)
 - » Mesurés : sur une base journalière, mensuelle, annuelle
- » Autres paramètres de qualité (par exemple : goût, couleur)
- » Conditions sanitaires aux sources et autour des sources ponctuelles (par exemple : protection des sources d'eau potable contre les animaux, drainage approprié)

Disponibilité

- » Fourniture de services : nombre de jours par mois xx heures par jour
- » Temps moyen d'attente aux sources ponctuelles
- » Nombre de jours/heures d'interruption de services

Exploitation et entretien

- » Accomplissement des activités d'entretien courant et périodique conformément au calendrier prévu
- » Temps de réponse pour la réparation des pannes
- » Types, nombre et coût des réparations
- » Types, nombre et coût du remplacement des pièces détachées

Questions financières

- » Le niveau de tarification établi permet-il de couvrir les coûts récurrents administratifs, d'exploitation et d'entretien ? Les principales réparations ? La réhabilitation et l'extension du système ?
- » Recouvrement des coûts : montant des arriérés, pourcentage de consommateurs qui ont payé
- » Y-a-t-il un flux de trésorerie positif ? Un solde positif sur le compte ? Suffit-il à couvrir les principales réparations ?
- » Tenue du compte bancaire et enregistrement des opérations financières
- » Y-a-t-il un mécanisme de vérification des comptes ? Dans l'affirmative, quand a eu lieu la dernière vérification et quels en ont été les résultats ?

Relations avec les consommateurs

- » À quel moment les redevances à la charge des usagers sont-elles collectées ?
- » Réactivité aux plaintes et aux enquêtes
- » Satisfaction des consommateurs (sur base d'enquêtes)
- » L'entité chargée de la gestion présente-t-elle des rapports périodiques à la communauté ?

ANNEXE VIII

POINTS-REPÈRES DES TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LES MISSIONS DE SUPERVISION DU PROJET

Introduction

Les points suivants peuvent aider les chefs d'équipe de projet à évaluer les progrès de la composante AEPA, aux différentes phases de l'exécution du projet. En outre, en prenant connaissance de ces questions au préalable, les instances d'exécution peuvent se préparer de manière plus précise pour les missions de supervision, et la supervision sur le terrain s'en trouvera plus efficace.

Lancement du projet

Les points suivants peuvent être vérifiés au cours d'une mission ou dans le cadre d'un atelier de lancement du projet.

Documentation écrite. Existe-il un manuel de procédures qui soit complet et testé sur le terrain ? Est-il écrit dans la langue locale et est-il accessible à tous les partenaires ? (Il peut être utile d'avoir des manuels ciblant différents niveaux). Les procédures, règles et réglementations concernant la passation des marchés sont-elles claires ? Les modèles et matrices facilitent-ils leur application ? Reposent-ils sur les principes de l'Approche de Réponse à la Demande ? Contiennent-ils des normes pour la qualité de l'eau et l'environnement ? Reflètent-ils les principes et recommandations relatives à la conception des projets d'AEPA ?

Profil des partenaires. Tous les participants au projet, à quelque niveau que ce soit, sont-ils pleinement conscients du rôle qui leur revient, le comprennent-ils bien et ont-ils les moyens de le mener à bien ? Comment le projet corrige-t-il les défaillances de capacité ? L'analyse peut comporter de courtes visites aux sites possibles du projet, permettant une évaluation de première main ainsi que des entretiens avec les partenaires.

Plan de travail. Un plan d'exécution a-t-il été mis au point pour les six premiers mois du programme, qui délimite clairement les responsabilités ? Comporte-t-il des activités de départ essentielles, telles que les activités de promotion et l'établissement de systèmes intégrés d'information pour le projet ? Le système intégré d'information inclut-il la collecte de données de base, utiles pour le suivi et l'évaluation, et qui peuvent être rattachées aux indicateurs du PRSP ? A-t-il été convenu d'un plan pour le type d'informations nécessaire aux fins des missions de supervision et de suivi (voir ci-dessous) ?

Supervision et suivi du sous-projet

Il sera utile pour la mission de supervision de structurer les missions régulières successives autour des éléments suivants, afin d'obtenir un tableau cumulatif de l'avancement du projet tout au long de son évolution. Ces éléments peuvent être organisés comme suit :

Progrès d'ensemble. Cet élément inclut des renseignements quantitatifs relatifs au nombre et aux types de systèmes, au nombre des communautés et des populations desservies et à l'ensemble des coûts et décaissements. Les missions de supervision viseront à créer et alimenter de façon continue une base d'informations sur les produits et les résultats cumulatifs en matière d'AEPA. Ces renseignements pourront être examinés rapidement lors de chaque mission de supervision et donner une idée générale de la progression vers les cibles initiales, et être évalués de façon plus détaillée lors d'exams annuels, à mi-parcours et finals. Ces renseignements pourraient provenir du cadre logique et inclure des indicateurs tels que :

- » Nombre de communautés, populations et ménages bénéficiant de l'amélioration de l'AEPA (par type de système et par région)
- » Coûts des investissements (coûts totaux, coûts par système, coût par ménage, variations par région)
- » Achèvement et qualité des travaux (réalisations par rapport aux prévisions)
- » Fonctionnement des systèmes (continuité du service, et pannes)
- » Impact sur la santé (suivi des enquêtes de base et indicateurs PRSP)
- » Aptitudes et performance des acteurs (profil des acteurs : administrations publiques, tant nationales que locales, communautés, secteur privé et ONG)
- » Satisfaction des consommateurs
- » Enseignements retenus.

Vérification sur le terrain du sous-projet. Il sera utile, pour la mission de supervision, de faire une courte visite sur le terrain afin de vérifier les résultats communiqués et le respect des règles et procédures du projet, de se faire directement une idée des contraintes qui existent sur le terrain au niveau de l'exécution, et de discuter des solutions possibles (voir la liste de contrôle ci-jointe).

Évaluation des partenaires. La mission de supervision devra évaluer l'aptitude des différentes parties prenantes et institutions, afin d'identifier les problèmes, les questions qui se posent, les solutions possibles.

Questions relatives aux politiques et aux institutions. Si la composante comporte des réformes politiques et institutionnelles, ce qui peut inclure la législation ou le renforcement des capacités de l'organisme national chargé de l'eau/assainissement, la mission de supervision devra rendre compte du progrès de ces réformes.

Plans de travail. La mission de supervision devra vérifier les plans de travail établis pour la prochaine phase d'exécution, en insistant sur les étapes déterminantes et sur les responsabilités.

Ressources

La mission de supervision constituée pour la composante AEPA comprendra au minimum :

- » Une personne techniquement qualifiée, spécialiste en conception technique, installation, et gestion de l'AEPA
- » Un expert en sciences sociales ayant une bonne connaissance des aspects d'intermédiation sociale et de renforcement des capacités des projets d'AEPA

Pour réunir ces compétences, on peut faire appel à d'autres membres de l'équipe chargée de la supervision de l'ensemble du projet multisectoriel.

Liste de contrôle pour la vérification/la visite du sous-projet sur le terrain

Pendant la vérification sur le terrain des différents sites du projet, les points suivants devront être contrôlés :

Activités de promotion et de présélection. La communauté a-t-elle reçu suffisamment de renseignements avant qu'elle ne formule sa requête ? Le processus de soumission de la requête et de pré-sélection a-t-il été perçu comme étant transparent ?

Mise au point, proposition et évaluation du sous-projet. La communauté a-t-elle été convenablement informée afin qu'elle puisse prendre des décisions éclairées s'agissant des choix de technologie, du niveau des services et de leurs conséquences pour l'exploitation et l'entretien ? A-t-on mis l'accent sur la santé et l'assainissement ? La communauté a-t-elle reçu une assistance technique suffisante ?

Progrès dans l'exécution du sous-projet. La mission de supervision devra évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du sous-projet par rapport au plan convenu. Cette comparaison devra porter non seulement sur les travaux de génie civil et la passation des marchés mais aussi sur l'appui à la communauté et les aspects d'intermédiation sociale et de renforcement des capacités. Tout écart important par rapport au calendrier convenu devra être analysé et résolu. En ce qui concerne les travaux, il est impératif de mettre expressément l'accent sur les résultats obtenus dans trois domaines contractuels :

- » calendrier des travaux
- » coût des travaux
- » qualité des travaux.

Fourniture des services issus du sous-projet. Pour les communautés où les investissements auront déjà été réalisés, la mission de supervision devra vérifier la fonctionnalité et la viabilité à long terme des services d'AEPA. Elle devra répondre aux principales questions suivantes (avec exemples d'indicateurs) :

- » Le service de l'eau est-il constant ? (jours de service continu ; nombre et types de pannes)
- » Le comité d'eau et d'assainissement est-il fonctionnel ? (accords juridiques ; dossiers et documents relatifs à l'entretien, formation et compétence de ses membres)
- » Comment s'effectue le recouvrement des coûts (tarifs, taux de recouvrement ; solde bancaire)
- » La qualité de l'eau est-elle assurée? (dossiers de suivi; plan de gestion de l'environnement)
- » L'hygiène est-elle encouragée et pratiquée ? (évaluation de l'assimilation des messages visant à faire changer les comportements)
- » Les groupes vulnérables sont-ils desservis (taux effectifs de couverture par rapport aux taux prévus par le plan)
- » Les consommateurs sont-ils satisfaits? (résultats des discussions avec des groupe-cibles)

ANNEXE IX
DOCUMENTATION EN LIGNE, ET AUTRES...

Contrats avec la communauté

Community-Based Contracting: A Review of Stakeholder Experience
Samantha de Silva, Banque mondiale

Instrumentos para la participación de la comunidad, Manual para la capacitación de capacitadores en técnicas participatorias
Lyra Srinivasan, PNUD

Community Contracting in Rural Water and Sanitation
Banque mondiale

Community-Based Water Systems in Small Towns in Sri Lanka
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

La contratación por la comunidad, empoderamiento y saneamiento rural en el Perú
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Novembre 2001

Environnement

Guidance Manual on Water Supply and Programme pour l'eau et l'assainissement
WELL/DFID (Water and Environmental Health at London and Loughborough, Department for International Development)

(Consulter les chapitres 2.3 Health Aspects et 2.5 Environmental Sustainability)

Environmental Resources Management: Environmental Standards for Water
ODA Ref. 3274 Londres

Towards Better Programming: A Manual on Communication for Water Supply and Environmental Sanitation
UNICEF en collaboration avec IRC

Operation and Maintenance of Rural Water Supply and Sanitation Systems: A Training Package for Managers and Planners
IRC International Water and Sanitation Centre
(Consulter le module 1, Unit 4: Linking Water, Health, Sanitation and Environmental Protection)

Financement

Economics and Finance of Rural Water Supply and Sanitation: Rural Water Supply and Sanitation Clinic Series
Banque mondiale, 1999

Subsídios para elaboração de programas estaduais de saneamento rural
Instituto de Planejamento Econômico e Social IPLAN – Instituto de Planejamento

Managing Water as an Economic Good: The Transition from Supply-Oriented to Demand-Responsive Services
Mike Garn, Banque mondiale

Perú : Modelos de política financiera en la dotación de servicios de agua y saneamiento sostenibles a comunidades rurales
Francisco Verdera, Programme de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

Financing Water and Sanitation: Key Issues in Increasing Resources to the Sector
S. Annamraju, B. Calaguas, and E. Gutierrez, WaterAid

Do Cross-Subsidies Help the Poor to Benefit from Water and Wastewater Services? Lesson from Guayaquil
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Estudio Costos en Proyectos Rurales que Proveen Agua en la Región Andina
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale

Improving Cost Efficiency of Rural Water Supply Projects: Findings, Conclusions, and Recommendations of a Regional Cost Study

Alain Mathys and Shirley Claire, Water and Programme pour l'eau et l'assainissement, Banque mondiale

Financing Water and Sanitation: A Policy Briefing Paper
WaterAid

Designing Direct Subsidies for the Poor: A Water and Sanitation Case Study
Public Policy for the Private Sector, Le groupe de la Banque mondiale

Rôle des femmes

Gender in Water Resources Management, Water Supply and Sanitation: Roles and Realities Revisited
IRC, Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Gender Issues Network Water Supply and Sanitation Collaborative Council

Toolkit on Gender in Water and Sanitation: Gender Toolkit Series No. 2
Monica S. Fong, Wendy Wakeman, and Anjana Bhushan

Género en el sector agua y saneamiento de la Región Andina, Hallazgos, Recomendaciones y Propuesta Estratégica
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Objetivos e Indicadores, Incorporación de la mujer a las tareas relativas al agua y al saneamiento
PNUD

Hygiène & assainissement

Domestic Hygiene and Diarrhoea: Pinpointing the Problem
Val Curtis, London School of Hygiene and Tropical Medicine

Handwashing for Health: the Power of Market
Banque mondiale

Achieving Sustained Sanitation for the Poor: Policy and Strategy Lessons from Participatory Assessment in Cambodia, Indonesia and Vietnam
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Motivating Better Hygiene Behavior: Importance for Public Health Mechanisms of Change
UNICEF

La pequeña y mediana entidad de servicios de saneamiento (PYMESS), Propuesta para mejorar la gestión en la ciudad de Talavera

Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale, Municipalidad Distral de Talavera Apurimac, CESAL, MEBE Consultoria S.A., Janvier 2001

Promoting Health and Hygiene through the School System in Perú
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Marketing Sanitation in Rural India
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Learning the Fundamentals of Hygiene Promotion
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Metodologías participativas en educación sanitaria, Una adaptación de PHAST para Comunidades Rurales Andinas del Perú

Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale, Novembre 2001

Water, Sanitation and Hygiene: A Country Situation Analysis Paper from Lao PDR
Banque mondiale

An Anthropological View of Sanitation Issues in Rural Bolivia: A Summary
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale

Hygiene Promotion: A Practical Manual for Relief and Development
Suzanne Ferron, Joy Morgan, and Marion O'Reilly

Towards Better Programming: A Manual on School Sanitation and Hygiene
UNICEF en collaboration avec IRC

Ecological Alternatives in Sanitation
Department for Natural Resources and the Environment, August 1997

On-Site Sanitation: An International Review of Banque mondiale Experience
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Aprendamos Jugando
Pasatiempo de Educación Sanitaria, USAID

Towards Better Programming: A Sanitation Handbook
UNICEF in collaboration with IRC

Health and Hygiene Education in Water and Sanitation Projects
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, CARE Pérou

Sanitation, Health and Hygiene in Banque mondiale Rural Water Supply and Sanitation Projects
Europe and Central Asia Regional Studies Program, Banque mondiale

Questions juridiques

Tool Box Integrated Water Resources Management: Sharing Knowledge for Equitable, Efficient and Sustainable Water Resources Management
Global Water Partnership

Reforming Water Supply in Abidjan, Côte d'Ivoire: A Mild Reform in a Turbulent Environment
Claude Menard and George Clarke

Perú: Lineamientos para un Programa Nacional de Agua y Saneamiento Rural, Documento de Trabajo
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale, Juin 1998

Launching Sector Reforms
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

La Asociación de Usuarios en la gestión de servicios de agua en localidades rurales múltiples
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale

El impacto de reglas institucionales en la sostenibilidad del suministro de agua en áreas rurales
José Quilton, Programme pour l'eau et l'assainissement

Suivi et évaluation

Global Water Supply and Sanitation Assessment 2000 Report
WHO, UNICEF, Water Supply and Sanitation Collaborative Council

Evaluación participativa de 15 sistemas de agua y saneamiento en la República de Bolivia
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale

Jamaica Social Investment Fund: Technical Audit, Appendix 4, Completed Audit Forms for Individual Projects
Impact Evaluation of the Jamaica Social Investment Fund: Interim Final Report
ITAD LTD, 4 décembre 2000

Ex-Post Evaluation of the Honduran Social Investment Fund (FHIS 2)
Ian Walker, Rafael del Cid, Fidel Ordonez, and Florencia Rodriguez, Juillet 1999

El Alto Condominial Pilot Project Impact Assessment: A Summary
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Banque mondiale

Letting Communities Take the Lead: A Cross-Country Evaluation of Social Funds Performance
(see Chapter 7)
Banque mondiale

Methodology for Participatory Assessments with Communities, Institutions, and Policy Makers
R. Dayal, C. Van Wijk, and N. Mukherjee

Participatory Evaluation: Tools for Managing Change in Water and Sanitation
Deepa Narayan, Banque mondiale Technical Paper 207

Evaluación Intermedia del Segundo Programa de Apoyo a las Operaciones del FONCODES: Evaluación de Impacto de los Proyectos Financiados por FONCODES Informe Final
Instituto Apoyo, August 2000

Social Funds: A Review of Banque mondiale Experience
Banque mondiale, February 2002

Chaînes d'approvisionnement

Creating Successful Private Sector Supply Chains
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

The Private Sector in Water Competition and Regulation
Banque mondiale

The Rope Pump: Private Sector Technology Transfer from Nicaragua to Ghana
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

The Growth of Private Sector Participation
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

The Treadle Pump
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

Technologie

Metodologías y tecnologías apropiadas en proyectos de saneamiento básico rural: Compendio de experiencias y evaluaciones de proyectos en Bolivia y Ecuador

Consumers Choice: The Sanitation Ladder, Rural Sanitation Options in Lao PDR
National Water Supply and Environmental Health Programme, Ministère de la santé, Vientiane, RPD Lao,
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, East Asia and Pacific (WSP-EAP), Mai 2001

Rural Poor Choose Their Water and Sanitation Services in Lao PDR
Programme pour l'eau et l'assainissement pour l'Asie orientale et le Pacifique, Programme pour l'eau et l'

Propuesta de normas de diseño para infraestructura de servicios de agua y saneamiento en el área rural
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Avril 2000

Taller Regional, Tecnologías adecuadas en saneamiento básico para el ámbito rural, Memoria
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Avril 1998

Tecnologías Apropriadas, Diseño y Construcción de Tanques de Ferrocemento
Carlos Ibarra Sandoval, Programme pour l'eau et l'assainissement

Uso del Ferrocemento, Bombas Manuales y Desinfección del Agua en el Área Rural del Perú
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement, Août 1999

Consentement à payer

Willingness to Pay for Water in Remote Chinese Villages
Huang Ping, Chinese Academy of Social Sciences

Giving Communities Choice Is Not Enough!
Jennifer Sara, La Banque mondiale

Promoting DRA in Lao PDR: Water Supply Informed Choice
Lao Country Office, Banque mondiale

Willing to Pay but Unwilling to Charge
Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement



Annexe X Liens utiles

» Liens internes

Rural & Small Towns Water & Sanitation
Community Contracting, Rural and Small Towns Water and Sanitation Website
Toolkits for Private Sector Participation in Water and Sanitation
Rural Water & Sanitation Online Documentation
Water Supply and Sanitation Publications
On Gender and Social Intermediation
Rural Water and Sanitation Presentations
Social Funds Website
Community-Driven Development Website

» Liens vers des sites traitant des choix de technologies

SKAT-Watsan Web : http://www.skat.ch/ws/link/watsan/WW_tech.html
Sanicon-Sanitation Connection : <http://www.sanicon.net/themes/intro.php3?theme=3>

» Liens vers des sites traitant de la planification participative

Livelihoods : <http://www.livelihoods.org/>
Tools for Training and Planning M&E (Intranet)

» Liens externes

CEPIS: Pan American Center for Sanitary Engineering and Environmental Sciences :
<http://www.cepis.ops-oms.org/indexeng.html>
Development Gateway : <http://www.developmentgateway.org/>
Department for International Development – DFID : <http://www.dfid.gov.uk/>
GARNET : <http://www.lboro.ac.uk/departments/cv/wedc/garnet/>
Global Water Partnership : <http://www.gwpforum.org/servlet/PSP>
Integrated Resource Management Research Pty Ltd : <http://www.iwra.siu.edu/>
International Water and Sanitation Centre : <http://www.irc.nl/>
Stockholm International Water Institute : <http://www.siw.org/>
The Water Page : <http://www.thewaterpage.com/>
The World Water Assessment Programme (WWAP) : http://www.skat.ch/ws/link/watsan/WW_tech.html
Third World Water Forum, Kyoto, Japan : <http://www.waterforum.org/>
UNICEF-Water, Environment and Sanitation : <http://www.unicef.org/programme/wes/>
WaterAid : <http://www.wateraid.org.uk/>
Water Magazine : <http://www.watermagazine.com/>
Water and Sanitation Program Website : <http://www.wsp.org/english/index.html>
Water Web Organisation : <http://www.waterweb.org/>
Water, Engineering and Development Center (WEDC) : <http://www.lboro.ac.uk/departments/cv/wedc/> World
Commission on Dams : <http://www.dams.org/>
World Conservation Union : <http://www.iucn.org/>
World Resources Institute : <http://www.wri.org/>
Water Supply and Sanitation Collaborative Council : <http://www.wsscc.org/index2.cfm?CFID=3498&CFTOKEN=58384806>
Worldwatch Institute : <http://www.worldwatch.org/>
World Water Council : <http://www.worldwatercouncil.org/>

Décembre 2002

Photographies : World Bank Photo Library ;
Guy Stubbs/Water and Sanitation Program-South Asia,
et Ian Pearson

Dessins :

page 13 : « Project Implementation Manual, in
2 Volumes », Volume 1, Government of the Republic of
Zambia, Microprojects Unit, National Commission for
Development Planning, Zambia

pages 22 et 54 : « District Operational Manual (DOM) »,
Rural Water and Sanitation Programme, The United
Republic of Tanzania, Ministry of Water and Livestock
Development, Tanzania

Quatrième de couverture : « Towards Better Programming : A Manual on
School Sanitation and Hygiene », UNICEF in collaboration with IRC

Créé par : Write Media

Imprimé par : Thomson Press

Site du Guide pratique sur l'approvisionnement
en eau et l'assainissement en milieu rural pour
les projets multisectoriels :
<http://www.worldbank.org/AEPAtoolkit/index.htm>

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter :
Le Water Help Desk (whelpdesk@worldbank.org)
Ou visiter les Water Supply & Sanitation Blue Pages à :
http://www.worldbank.org/html/fpd/water/pdf/bluepages_2000.pdf

